



N° 2941

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 juin 2026

RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

en application de l'article 145 du Règlement

PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*sur le déplacement d'une délégation de la commission à Nairobi
à l'occasion du sommet Africa Forward du 10 au 12 mai 2026*

PRÉSENTÉ PAR

M. BRUNO FUCHS,

MME DIEYNABA DIOP, M. VINCENT LEDOUX ET MME SABRINA SEBAIHI,

Députés

La délégation de la commission était composée de : M. Bruno Fuchs (Haut-Rhin – Les Démocrates), président de la commission ; Mme Dieynaba Diop (Yvelines – Socialistes et apparentés), M. Vincent Ledoux (Nord – Ensemble pour la République), Mme Sabrina Sebaihi (Hauts-de-Seine – Écologiste et social).

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
I. AFRICA FORWARD, UN SOMMET CLÔTURANT UNE DÉCENNIE DE RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE DE LA FRANCE EN AFRIQUE ET OUVRANT DES PERSPECTIVES D'AVENIR	7
A. LA MISE EN VALEUR DES AVANCÉES DEPUIS OUAGADOUGOU	7
B. UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LE PARTENARIAT ENTRE L'AFRIQUE ET LA FRANCE EN VUE DE RÉPONDRE À DES DÉFIS COMMUNS	9
1. L'organisation du premier sommet Afrique-France dans un pays anglophone a mis en lumière la nécessité d'une convergence stratégique sur les questions économiques mais aussi diplomatiques	9
a. L'identification d'intérêts mutuels.....	9
b. L'élaboration d'une stratégie commune	11
i. L'enjeu de la transition énergétique et industrialisation.....	11
ii. Le soutien à l'investissement privé	12
iii. L'innovation et le développement du capital humain	12
iv. La paix et la sécurité	13
2. Cette nouvelle dynamique partenariale s'est matérialisée par l'annonce de nombreux investissements	13
3. Ce nouvel élan doit faire l'objet d'un suivi attentif pour s'établir dans la durée..	15
C. UN SOMMET RÉVÉLATEUR DE TENSIONS PERSISTANTES	16
1. Le sommet <i>Africa Forward</i> n'a pas permis d'avancées majeures sur plusieurs sujets qui sont pourtant au cœur du renouveau des relations entre la France et l'Afrique	16
2. L'approche européenne des relations avec l'Afrique apparaît encore trop limitée malgré la concurrence	16

II. UNE MISSION DE DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE PARTICULIÈREMENT OPPORTUNE ET UTILE	18
A. LA PARTICIPATION DE LA DÉLÉGATION AU SOMMET <i>AFRICA FORWARD</i>, UNE SÉQUENCE RICHE ET UTILE POUR LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE	18
1. Des rencontres de haut niveau	18
a. L'échange avec un vice-président de la Banque mondiale	18
b. L'entretien avec le président de la Banque africaine de développement	19
c. La table ronde avec des représentants d'entreprises françaises investissant en Afrique avec le soutien de Bpifrance et de Business France	21
2. Des séquences fortes pour la diplomatie française	22
3. Des liens interparlementaires consolidés	23
B. MALGRÉ UN SOUTIEN LOGISTIQUE EFFICACE DE LA PART DES ORGANISATEURS, UNE FAIBLE PRISE EN CONSIDÉRATION DU RÔLE DIPLOMATIQUE DES PARLEMENTAIRES	24
CONCLUSION	27
TRAVAUX DE LA COMMISSION	29
ANNEXE N° 1 : PROGRAMME DU DÉPLACEMENT DE LA DÉLÉGATION	53
ANNEXE N° 2 : DÉCLARATION FINALE DE NAIROBI DU 12 MAI 2026	55
ANNEXE N° 3 : APPRÉCIATION COMPLÉMENTAIRE PORTÉE À TITRE PERSONNEL PAR M. VINCENT LEDOUX (EPR)	67

INTRODUCTION

Comme l'a répété à plusieurs reprises le président du Kenya, M. William Ruto, l'Afrique ne regarde plus en arrière, ni à l'Est ou à l'Ouest, mais vers l'avenir. Le sommet *Africa Forward* des 11 et 12 mai 2026 a donc écrit une nouvelle page du partenariat entre la France et les pays du continent africain, entre continuité avec le passé et les engagements pris en 2017 et rupture face à de nouveaux défis et de nouvelles attentes.

Le sommet *Africa Forward* s'est d'abord inscrit dans la continuité du maintien de relations politiques denses entre la France et les pays africains. Il intervient à la suite d'un grand nombre de sommets bilatéraux : une trentaine depuis 1973. Sous sa présidence, Emmanuel Macron a visité, au moins une fois, vingt-quatre des cinquante-quatre États du continent. Plusieurs sommets impliquant principalement l'Afrique se sont tenus : le sommet de Montpellier en 2021, le *One Forest Summit* organisé avec le Gabon en 2023, le sommet sur le financement des économies africaines en 2021, le sommet pour un nouveau pacte financier mondial en 2023, ou encore en 2025 la conférence de soutien à la paix et à la prospérité dans la région des grands Lacs.

Près de dix ans après le discours du président de la République à l'université de Ouagadougou du 28 novembre 2017, le sommet de Nairobi était aussi l'occasion de faire un bilan de l'évolution de la relation partenariale entre le continent africain et la France. Il a permis de confirmer la volonté persistante d'une majorité de pays africains de renforcer leurs liens avec la France et de réaffirmer les grands objectifs de « *l'agenda transformationnel* » : mise en œuvre de partenariats équitables, soutien à l'investissement privé, accompagnement dans la transition énergétique, appui à la jeunesse, développement de projets culturels, implication des diasporas et de la société civile.

Ce sommet s'est inscrit toutefois en rupture avec les précédents sur différents points, ouvrant ainsi de nouvelles pistes pour l'avenir. Pour la première fois, un tel rendez-vous international s'est tenu dans un pays anglophone, dans un contexte de dégradation des relations diplomatiques avec plusieurs pays de l'Afrique francophone, en particulier au Sahel.

Ce virage stratégique s'est également traduit dans la place prépondérante accordée aux questions économiques et au soutien au secteur privé. Alors que l'aide au développement diminue et que la concurrence des pays asiatiques, de la Turquie et des pays du Golfe arabo-persique s'intensifie, la France cherche à faire valoir une position renouvelée, basée sur l'investissement privé et la promotion de l'autonomie stratégique de l'Afrique. Les 23 milliards d'euros d'investissements annoncés au terme du forum d'affaires du 11 mai – dont 14 milliards de la France vers les économies africaines – représentent un succès diplomatique indéniable même s'il faudra s'assurer qu'ils s'inscrivent dans la durée.

Même si aucun autre pays européen n'était représenté, la France a profité de cet événement pour encourager l'Europe et l'Afrique à identifier des intérêts communs et à renouer des partenariats ambitieux face aux menaces que la Russie, la Chine ou les États-Unis représentent pour leur souveraineté. Face à l'instabilité de certaines sous-régions, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé, dans leur déclaration finale ⁽¹⁾, leur volonté que les pays africains soient mieux impliqués dans les instances multilatérales et que l'Union africaine se dote de capacités d'intervention militaires et diplomatiques supplémentaires. La France s'est engagée à poursuivre son soutien à l'entrée de représentants du continent au Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) et à défendre les positions adoptées en dans la déclaration de Nairobi lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement du G7 à Évian du 15 au 17 juin 2026.

De leur côté, les parlementaires ont pu assister à diverses séquences diplomatiques et ont réalisé de nombreuses rencontres de haut niveau avec des organisations multilatérales (Banque mondiale, Banque africaine de développement), des parlementaires kenyans, des opérateurs français (Bpifrance ⁽²⁾ France et Business France) et des chefs d'entreprise.

S'ils regrettent de n'avoir pas été davantage associés à l'organisation du sommet, qui ne présentait aucune dimension interparlementaire malgré l'importance des questions de gouvernance pour l'avenir du continent africain, les membres de la délégation ont pu pleinement remplir leur mission de contrôle de l'action du gouvernement et d'acteurs de la diplomatie parlementaire.



Les membres de la délégation à la cérémonie d'ouverture du sommet en présence du ministre des affaires étrangères, M. Jean-Noël Barrot, et de Mme Estelle Youssouffa, députée de Mayotte, également présente

(1) Déclaration finale de Nairobi, 12 mai 2026, en annexe du présent rapport.

(2) Banque publique d'investissement France.

I. AFRICA FORWARD, UN SOMMET CLÔTURANT UNE DÉCENNIE DE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DE LA FRANCE EN AFRIQUE ET OUVRANT DES PERSPECTIVES D'AVENIR

A. LA MISE EN VALEUR DES AVANCÉES DEPUIS OUAGADOUGOU

Une décennie après son discours à l'université de Ouagadougou au Burkina Faso, le 28 novembre 2017 ⁽¹⁾, le sommet *Africa Forward* était l'occasion, pour le président Emmanuel Macron, de tirer un premier bilan de l'évolution des relations entre la France et les pays africains.

Le 11 mai 2026, lors de la clôture du forum d'affaires et au terme d'une journée consacrée aux questions de jeunesse, de culture et de sport, le président de la République a battu en brèche les critiques sur la présence française sur le continent, certains estimant qu'elle se désengageait excessivement quand d'autres considèrent qu'elle cherche à maintenir sa domination : « *On dit : la France est en train de disparaître, elle se désintéresse de l'Afrique. Non, pas du tout. Mais la relation change, et heureusement. [...] La France, depuis vingt-cinq ans, elle est bousculée en Afrique. Et c'est normal, et c'est très bien. Elle est bousculée pourquoi ? Parce que pendant trop longtemps, trop de monde, il faut le dire, dans les grandes entreprises comme dans les administrations, pensait qu'il y avait un pré carré, en disant : on est français, tout nous est ouvert. Fini.* » ⁽²⁾.

Les membres de la délégation, ainsi que plusieurs travaux récents de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale ⁽³⁾, ont en effet pu dresser le constat que si la France ne disposait plus d'un « *pré carré* », elle conservait une influence et une attractivité importante aux yeux des pays africains. Les liens historiques, la langue commune, les échanges humains (diasporas, échanges universitaires, mobilité scientifique et artistique, *etc.*) conduisent les pays africains et la France à souhaiter poursuivre leur coopération, sous des formes renouvelées.

Lors de ce même discours, Emmanuel Macron a défendu la redéfinition de la relation avec le continent : « *Toute la stratégie qu'on mène depuis dix ans, c'est une stratégie de réveil, de changement de regard, de respect, de partenariat mutuel qui dit, un : nos diasporas en France sont une chance ; [...] deux : on veut que nos entreprises françaises, les emplois, les embauches, puissent être en quelque sorte des accélérateurs de croissance sur le continent ; trois : ce continent a toutes les clés en main. On veut l'aider, on veut co-investir avec lui et sortir de la logique*

(1) Discours du président de la République du 28 novembre 2017, [lien internet](#).

(2) Discours de clôture du président de la République du 11 mai 2026, [lien internet](#).

(3) Voir notamment les rapports d'information de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, « Les relations entre la France et l'Afrique » (M. Bruno Fuchs et Mme Michèle Tabarot, rapporteurs), n° 1841, 8 novembre 2023 ([lien internet](#)) et « L'influence de la France dans un monde postcolonial » (Mme Amélia Lakrafi et Mme Sabrina Sebaihi, rapporteuses), n° 2863, 15 avril 2026 ([lien internet](#)).

verticale pour être dans une logique d'égalité, partenariale, de co-investissement ; et quatre : on veut bâtir ensemble ces solutions d'avenir, parce que les solutions d'avenir se feront pour ce continent avec sa jeunesse. » ⁽¹⁾.

Plusieurs séquences ont mis en valeur les avancées permises par cet « agenda transformationnel », à savoir la reconstruction de nouveaux partenariats tournés vers l'investissement, la transition énergétique mais aussi sur la coopération culturelle, le sport et la jeunesse. Le lundi 11 mai, à l'université de Nairobi, en parallèle du forum d'affaires, le président de la République est intervenu à plusieurs reprises sur ces thématiques, en présence d'autres chefs d'État, d'universitaires, d'artistes et de chefs d'entreprises.

Saluant les parlementaires présents, le chef de l'État a évoqué l'importance des restitutions réalisées depuis 2017 : les 26 biens qui composaient le trésor du Béhanzin au Bénin, l'épée attribuée à l'empereur El Hadj Omar Tall au Sénégal ⁽²⁾ et, le 13 mars 2026, le tambour parleur (« *Djidji Ayôkwé* ») à la Côte d'Ivoire ⁽³⁾. Il s'est également félicité que la France se soit dotée de deux lois-cadres en vue de faciliter le traitement des demandes de restitutions concernant les restes humains appartenant aux collections publiques ⁽⁴⁾ ainsi que les biens culturels ayant fait l'objet d'une appropriation illicite ⁽⁵⁾. La dernière, sur laquelle la commission des affaires étrangères avait émis un avis ⁽⁶⁾, a été promulguée le 9 mai 2026.

Ces avancées doivent permettre à la jeunesse africaine de connaître son histoire mais aussi d'inspirer les artistes contemporains. Elles sont également l'occasion de nouer des partenariats sur les questions muséographiques, comme ce fut le cas au Bénin ⁽⁷⁾. Le président de la République et plusieurs universitaires ont insisté sur la nécessité de conserver certaines œuvres provenant d'Afrique, lorsqu'elles ont été acquises légalement, au nom de l'universalité de l'art et pour faire connaître la culture des pays africains en Europe.

Au-delà des restitutions, les questions mémorielles ont été peu abordées. Le président de la République a toutefois rappelé qu'il s'est « *efforcé, depuis dix ans, de bâtir une relation qui regarde avec lucidité le passé. On a eu ce travail qui a été fait avec l'Algérie, le Cameroun, le Rwanda et plusieurs autres.* » ⁽⁸⁾.

(1) Discours de clôture du président de la République du 11 mai 2026, *op. cit.*

(2) Loi n° 2020-1673 du 24 décembre 2020 relative à la restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal, [lien internet](#).

(3) Loi n° 2025-644 du 16 juillet 2025 relative à la restitution d'un bien culturel à la République de Côte d'Ivoire, [lien internet](#).

(4) Loi n° 2023-1251 du 26 décembre 2023 relative à la restitution de restes humains appartenant aux collections publiques, [lien internet](#).

(5) Loi n° 2026-351 du 9 mai 2026 relative à la restitution de biens culturels ayant fait l'objet d'une appropriation illicite, [lien internet](#).

(6) Avis de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi relatif à la restitution de biens culturels provenant d'États qui, du fait d'une appropriation illicite, en ont été privés (n° 2408), n° 2628, Mme Sabrina Sebahi, rapporteure, 8 avril 2026, [lien internet](#).

(7) Agence française de développement, *Le Bénin et la France, partenaires pour la création du musée de l'épopée des amazones et des rois du Danhomè et la valorisation du site palatial d'Abomey*, [lien internet](#).

(8) Discours d'ouverture du président de la République au sommet des chefs d'États et de gouvernement de Nairobi, 12 mai 2026, [lien internet](#).

Comme les rapporteuses d'information de la commission des affaires étrangères, Mmes Sabrina Sebaihi et Amélia Lakrafi, l'avaient souligné dans leurs conclusions sur l'influence de la France dans un monde postcolonial⁽¹⁾, les questions mémorielles demeurent un enjeu clef de la relation entre la France et les pays africains, non seulement pour la qualité de nos relations bilatérales mais aussi pour la cohésion de la société française.

Les différentes interventions ont mis en avant les ponts que la culture permet de créer entre la France et l'Afrique, notamment par l'intermédiaire des diasporas. Ces engagements se sont matérialisés par l'annonce de l'attribution d'un lieu permanent pour la Maison des mondes africains (MansA) et celle d'investissements dans la production cinématographique.

Les échanges consacrés au sport et à la jeunesse, en présence des présidents kenyans, sénégalais et ougandais, ont permis de valoriser de nouvelles formes de coopérations, comme le partage d'expériences et de bonnes pratiques en vue de l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse qui se tiendront au Sénégal en octobre 2026. Plusieurs partenariats avec l'Agence française de développement (AFD) ont été conclus dans ce domaine, en particulier en faveur de la construction d'infrastructures.

B. UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LE PARTENARIAT ENTRE L'AFRIQUE ET LA FRANCE EN VUE DE RÉPONDRE À DES DÉFIS COMMUNS

1. L'organisation du premier sommet Afrique-France dans un pays anglophone a mis en lumière la nécessité d'une convergence stratégique sur les questions économiques mais aussi diplomatiques

a. L'identification d'intérêts mutuels

Si la journée du 11 mai a été principalement dédiée à la mise en valeur des évolutions de la politique de la France en Afrique au cours de la décennie passée, le sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu le 12 mai a été consacré à l'avenir de la coopération entre la France et l'Afrique.

Les échanges ont principalement été consacrés aux questions financières (architecture financière, aide au développement, soutien à l'investissement privé) et économiques (infrastructures, formation, industrialisation, transition énergétique, économie bleue, intelligence artificielle), mais aussi aux questions de sécurité qui affectent directement la stabilité du continent et son développement.

(1) Rapport d'information de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale sur l'influence de la France dans un monde postcolonial (Mme Amélia Lakrafi et Mme Sabrina Sebaihi, rapporteuses), n° 2863, 15 avril 2026, [lien internet](#).

Le nombre de chefs d'État présents, plus d'une trentaine, démontre la volonté persistante des pays africains de conserver ou d'élaborer des relations bilatérales renouvelées avec la France. Toutes les parties prenantes ont défendu la nécessité d'élaborer des partenariats « gagnant-gagnant » permettant d'atteindre des objectifs communs.

Les besoins de la France – et plus largement ceux de l'Europe – et de l'Afrique convergent sur de nombreux plans. Les deux continents sont confrontés aux mêmes enjeux globaux qui ont des répercussions directes de part et d'autre de la mer Méditerranée : la santé, le réchauffement climatique, la protection des minorités, la paix, le développement économique. Leur indépendance et leur autonomie sont menacées par d'autres puissances, tant sur le plan militaire que sur le plan économique. Leurs forces et leurs faiblesses sont complémentaires : vieillissement de la population, insuffisance des ressources naturelles et capacité d'investissement pour l'Europe, démographie dynamique, ressources abondantes et besoin en capitaux pour l'Afrique. Le développement de l'Afrique appelle davantage d'investissements, non seulement *via* les canaux de l'aide au développement mais aussi par l'investissement privé et la création de valeur sur le continent.

Ainsi que l'a rappelé le président de la République lors de son discours d'ouverture : « *Les défis de l'Afrique et de l'Europe sont les mêmes. Nous voulons la paix, la prospérité, la souveraineté. Aujourd'hui, l'agenda européen est un agenda d'autonomie stratégique pour ne pas dépendre de la domination ni chinoise ni américaine, et [pour] essayer d'être sur une voie médiane qui respecte le droit international. C'est exactement le même défi qu'à l'Afrique. L'Afrique veut la paix, la prospérité, l'indépendance. Le partenariat que nous voulons pour ce Sommet Africa Forward, le partenariat auquel je crois entre l'Afrique et l'Europe, c'est un partenariat au service de la paix, de la prospérité et de cette indépendance, de cette autonomie stratégique. [...] Faire réussir l'Afrique sur le plan économique, lui permettre d'avoir plus de souveraineté, d'autonomie, c'est s'assurer pour les Européens également d'avoir plus d'autonomie stratégique par ce partenariat et de réduire nos dépendances, je dirais, aux deux grandes économies qui veulent en quelque sorte tout capter.* » ⁽¹⁾.

La France et une partie de l'Afrique partagent par ailleurs une histoire et une langue communes, qui ont fait l'objet de politiques mémorielles et dont résultent des liens humains particulièrement étroits. Beaucoup de jeunes aspirent à faire leurs études en France tandis que la France a besoin d'étudiants, notamment francophones, dans certaines spécialités. Les diasporas et les générations de Français issus de l'immigration souhaitent également préserver ce lien entre leur pays d'origine ou celui de leurs ascendants et la France. C'est aussi cette communauté de destin qui invite les pays africains et la France à poursuivre leur coopération dans un cadre renouvelé.

(1) *Discours d'ouverture du président de la République au sommet des chefs d'États et de gouvernement de Nairobi, op. cit.*

Les pays africains ont exprimé la volonté similaire d'élaborer de nouveaux partenariats. Le président de la République du Kenya a exprimé : « *la conviction commune que des partenariats durables ne doivent pas être fondés sur la dépendance mais sur une égalité souveraine ; non sur l'aide ou la charité mais sur des investissements mutuellement bénéfiques ; et non sur l'extraction ou l'exploitation mais sur des relations gagnant-gagnant* ». La déclaration finale de Nairobi du 12 mai trace une feuille de route en ce sens.

b. L'élaboration d'une stratégie commune

Face à ces défis et ces intérêts convergents, les chefs d'État et de gouvernement ont élaboré une feuille de route concernant leurs relations bilatérales mais aussi à destination des instances multilatérales, notamment dans la perspective du sommet des chefs d'État et de gouvernement du G7 sous présidence française à Évian du 15 au 17 juin 2026.

Dans les différents domaines identifiés (agriculture durable, santé, industrialisation verte, économie bleue, transformation numérique et intelligence artificielle, architecture financière, éducation, infrastructures), la déclaration prévoit des engagements conjoints en faveur de la transition énergétique, de l'investissement privé, de l'innovation et du capital humain, ainsi que de la paix et de la sécurité.

i. L'enjeu de la transition énergétique et industrialisation

La déclaration finale de Nairobi fait de l'accès à une énergie fiable, abordable et durable un levier central de développement économique et d'industrialisation du continent africain. Elle défend une approche pragmatique de la transition énergétique fondée sur la mobilisation de l'ensemble des technologies bas carbone : énergies renouvelables, hydroélectricité, géothermie, hydrogène vert, valorisation énergétique des déchets et énergie nucléaire. L'objectif est de soutenir simultanément la croissance, la création d'emplois et la souveraineté énergétique africaine.

Le texte insiste également sur la nécessité de développer des chaînes de valeur locales autour de l'énergie propre et des minerais critiques. Les signataires soutiennent la transformation locale des ressources africaines afin que la transition énergétique soit aussi un moteur d'industrialisation et de création de valeur sur le continent et qu'elle permette de s'extraire d'un modèle fondé sur l'exportation de matières premières non transformées.

La déclaration met l'accent sur les infrastructures : renforcement des réseaux électriques nationaux, interconnexions régionales, électrification des usages productifs et accès universel à l'énergie. Elle appelle également à un financement international plus efficace de la transition climatique et à une meilleure représentation de l'Afrique dans les instances mondiales de gouvernance en matière d'énergie.

ii. Le soutien à l'investissement privé

Le sommet *Africa Forward* a marqué une volonté claire de faire du capital privé le principal moteur des transformations économiques africaines. Les signataires ont admis que les besoins de financement du continent ne pourront être couverts par les seuls financements publics ou l'aide au développement et appellent à un changement d'échelle dans la mobilisation des investisseurs africains et internationaux.

Comme l'a déclaré le président du Kenya, « *l'Afrique doit de plus en plus financer l'Afrique* ». Aujourd'hui, environ 10 % de l'épargne détenue par les habitants des pays africains sont investis sur le continent, soit 400 sur 4 000 milliards de dollars disponibles ⁽¹⁾. Côté Français, l'État devra renforcer son soutien à l'export pour encourager les entreprises à développer leurs activités en Afrique. Les investissements annoncés au terme du forum d'affaires démontrent l'importance des ressources mobilisables (voir *infra*).

La déclaration souligne également la nécessité de réformer l'architecture financière internationale afin de mieux orienter les capitaux privés vers l'Afrique. Elle promeut le recours aux partenariats public-privé, aux mécanismes de garantie et aux outils de réduction des risques pour attirer davantage d'investissements dans des secteurs stratégiques. Lors de leurs différentes interventions, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur volonté de créer une agence de notation dédiée à l'économie africaine, mieux à même d'évaluer la situation et l'exposition au risque des pays et des entreprises. Le sommet a aussi été l'occasion d'annoncer la création de l'*Africa-France Impact Coalition* (AFIC), une plateforme permanente réunissant plus de quarante grands dirigeants africains et français pour accélérer les partenariats économiques et les projets communs.

iii. L'innovation et le développement du capital humain

La déclaration insiste sur le potentiel du continent comme moteur mondial de croissance et d'innovation et appelle à renforcer les coopérations scientifiques, technologiques et entrepreneuriales dans des secteurs tels que l'agriculture, la santé, le numérique et l'intelligence artificielle (IA). Les signataires défendent notamment une IA responsable et respectueuse de la souveraineté numérique africaine afin que les données, les infrastructures numériques et les capacités de calcul contribuent davantage à la création de valeur sur le continent. La déclaration promeut également les transferts de technologies, les partenariats de recherche, les incubateurs d'innovation et le soutien à l'entrepreneuriat.

L'investissement dans la formation est présenté comme une condition essentielle de la réussite des transformations économiques et technologiques du continent. La déclaration souligne l'importance de doter la jeunesse africaine des compétences nécessaires à l'industrialisation, à la transition énergétique et à la révolution numérique afin de transformer le potentiel démographique de l'Afrique en moteur de croissance et de stabilité à long terme.

(1) Chiffres indiqués par le président de la Banque africaine de développement, voir *infra*.

iv. La paix et la sécurité

Enfin, les chefs d'État et de gouvernement ont consacré une partie de leurs échanges à la situation sécuritaire du continent touché par plusieurs crises aux répercussions régionales. Les questions de paix et de sécurité apparaissent comme un enjeu décisif pour le développement économique de la région tant l'insécurité et l'instabilité peuvent freiner les investissements. Les travaux menés au cours du sommet ont conduit à réaffirmer l'importance de renforcer la place des pays africains dans les instances multilatérales et les moyens dont dispose l'Union africaine pour intervenir sur les théâtres de conflits et dans les processus de médiation.

La déclaration finale de Nairobi appelle à « *soutenir une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace et plus représentatif [et] les solutions en faveur de la paix et de la sécurité pilotées par l'Afrique grâce à l'Architecture africaine de paix et de sécurité de l'Union africaine* » et à « *renforcer l'autonomie stratégique, la résilience et les capacités en matière de sécurité collective de l'Afrique [et] les capacités institutionnelles et les mécanismes de sécurité collective pour faire face aux conflits en cours dans la Corne de l'Afrique, la région des Grands Lacs et la région du Sahel.* »

Le président de la République a rappelé dans son discours que la France « *s'est battue pour que l'Union africaine ait son siège permanent au G20* » et a insisté sur le soutien de la France à « *l'agenda d'une Union africaine qui ait plus de capacités et de mobilisation pour défendre ses opérations de paix et de sécurité* ». Il a défendu « *un partenariat de sécurité repensé comme celui que la France a fait ces dernières années avec de nombreux États, c'est-à-dire respectueux de la souveraineté de chaque pays africain, en partenariat étroit mais jamais en substitution* ».

2. Cette nouvelle dynamique partenariale s'est matérialisée par l'annonce de nombreux investissements

L'approche du sommet *Africa Forward*, détachée des questions de politique intérieure, a permis d'annoncer une série d'investissements et de projets au profit de l'ensemble du continent. Le forum d'affaires qui s'est tenu le 11 mai à l'université de Nairobi a réuni près de 6 000 participants issus de quarante pays, témoignant de l'attractivité et de la dynamique des relations économiques entre l'Afrique et la France.

Il a permis la signature de plus de 100 accords ainsi que l'organisation de plus de 700 rencontres d'affaires. Le montant cumulé des investissements annoncés à cette occasion s'élève à 23 milliards d'euros – dont 14 milliards d'euros d'investissements français en Afrique (voir tableau) – correspondant à la création d'environ 250 000 emplois directs en France et sur le continent africain.

**LISTE DES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS
PRÉSENTÉS À L'ISSUE DU SOMMET *AFRICA FORWARD* » PAR SECTEUR**

Secteurs	Montants
Transition énergétique	4,328 milliards d'euros
Numérique et intelligence artificielle	3,76 milliards d'euros
Économie bleue	3,3 milliards d'euros
Agriculture	1 milliard d'euros
Santé	942 millions d'euros
Industrialisation	300 millions d'euros
Secteur bancaire et financier	250 millions d'euros

Source : Africa Forward Summit : *livrables économiques et financiers du sommet, Élysée, mai 2026, [lien internet](#).*

La transition énergétique est le domaine dans lequel le montant total d'investissements annoncés est le plus élevé. Le groupe TotalEnergies a annoncé le lancement de projets représentant plus de 2 milliards d'euros, tandis qu'Électricité de France (EDF) participera notamment à la construction d'une centrale hydroélectrique au Cameroun pour un coût total d'1,2 milliard d'euros. CME Africa, filiale du groupe Vinci, s'est engagée à investir 600 millions d'euros au Sénégal dans le but d'assister les autorités dans leur objectif d'atteindre 40 % d'énergies renouvelables en capacités installées d'ici 2030. Au Kenya, Hydrogène de France financera un projet de centrale électrique à hydrogène, dont le montant est estimé à 460 millions d'euros tandis que l'AFD et Transnet, entreprise publique sud-africaine en charge des infrastructures ferroviaires et portuaires, ont signé un prêt non souverain de 300 millions d'euros dans le cadre du partenariat pour une transition énergétique juste (Jet-P) en Afrique du Sud ⁽¹⁾.

Le total des investissements présentés dans le domaine de l'économie numérique et l'intelligence artificielle représente une somme de 3,76 milliards, incluant le rachat, pour environ 2 milliards d'euros, de la plateforme de télévision payante sud-africaine Multichoice par Canal +. Plusieurs autres projets ont été présentés dans ce secteur, notamment cinquante nouveaux Orange Digital Centers visant à contribuer à la formation d'un million d'Africains à l'intelligence artificielle et à la cybersécurité de même que l'initiative ACE Innovate 2 au Nigéria, soutenue par l'AFD, qui vise à renforcer l'enseignement supérieur dans les technologies numériques.

Dans le domaine de l'économie bleue, sur 3,3 milliards d'euros d'investissements annoncés, les projets portés par le groupe CMA CGM représentent 1,7 milliard d'euros. Le groupe entend sécuriser ses capacités portuaires, développer davantage de *hubs* régionaux et décarboner ses chaînes de transports. Orange annonce par ailleurs le lancement d'un projet de câble sous-marin reliant la France, le Portugal et la façade Atlantique de l'Afrique, dont le coût est estimé à 950 millions d'euros.

(1) AFD, *Ce qu'il faut retenir du sommet de Nairobi, [lien internet](#).*

Divers accords de coopération dans le domaine agricole ont été signés le 11 mai lors du forum d'affaires, notamment pour améliorer l'accès à l'enseignement agricole grâce à un consortium constitué d'AgroParisTech, de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), du Centre de coopération internationale en recherche agronomique (Cirad), de l'Institut agronomique du Kenya et de trois lycées agricoles français. Le groupe Castel, spécialisé dans les boissons, a par ailleurs annoncé 1 milliard d'euros d'investissement en faveur de la transformation des ressources agricoles sur le continent.

Le domaine de la santé rassemble quant à lui des projets représentant au total 942 millions d'euros. Ellipse Projects devrait porter en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Kenya des projets d'un montant total de 600 millions d'euros en faveur de nouvelles infrastructures hospitalières, tandis que Eiffage et AP-HP International ⁽¹⁾ contribueront à hauteur de 222 millions d'euros à la construction d'un système de santé plus accessible aux citoyens en Guinée-Conakry. Dans le secteur pharmaceutique, Proparco – filiale du groupe AFD pour le secteur privé – a annoncé 17 millions d'euros d'investissement en faveur du laboratoire sud-africain Biovac, spécialiste des vaccins. Expertise France et Ginger International ont quant à eux officialisé un partenariat visant à renforcer la souveraineté pharmaceutique du Kenya et de l'Ouganda.

Quelque 300 millions d'euros d'investissements français ont été confirmés en faveur de l'industrialisation du continent, grâce à de nouvelles infrastructures et la mise à disposition de technologies de pointe. Le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) devrait ainsi investir à hauteur de 30 millions d'euros dans une cartographie du sous-sol ivoirien.

Dans le secteur bancaire et financier, Proparco soutiendra dans les prochains mois six banques et fonds, pour un montant global de 250 millions d'euros, notamment en faveur de la banque ouest-africaine de développement (BOAD).

3. Ce nouvel élan doit faire l'objet d'un suivi attentif pour s'établir dans la durée

Le sommet *Africa Forward* s'inscrit dans une évolution durable de la diplomatie française depuis 2017. Toutefois, si les discours font l'objet d'une réception largement positive, les engagements peinent parfois à se réaliser faute de suivi. Il est donc nécessaire d'assurer une meilleure continuité entre les séquences diplomatiques de cette nature.

À l'instar de M. Jean-Marie Bockel, qui avait été désigné par le président de la République pour réfléchir aux évolutions de la présence militaire française en Afrique, d'autres personnalités pourraient participer au maintien d'un dialogue avec les responsables politiques de nos partenaires africains. Cela permettrait de suivre efficacement la mise en œuvre des décisions prises lors du sommet, de s'adapter aux évolutions rapides du continent et de contrer la concurrence d'autres puissances dans la région.

(1) Société de conseil, filiale de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), qui délivre des prestations à l'international.

C. UN SOMMET RÉVÉLATEUR DE TENSIONS PERSISTANTES

1. Le sommet *Africa Forward* n'a pas permis d'avancées majeures sur plusieurs sujets qui sont pourtant au cœur du renouveau des relations entre la France et l'Afrique

D'autres sujets ont été peu ou pas évoqués, c'est le cas de la question de la présence militaire française sur le continent, de la diminution de l'aide publique au développement, de la protection des droits de l'homme ou de l'immigration. Les questions de gouvernance, pourtant essentielles pour la qualité du climat des affaires, ont été délaissées, alors qu'elles auraient pu permettre d'associer des parlementaires français et africains. Ces différentes questions ne sont abordées que de manière allusive dans la déclaration finale de Nairobi, sans prévoir d'engagements en la matière pour l'avenir.

La place accordée à la société civile est également apparue moindre, notamment en comparaison avec le sommet de Montpellier de 2021. Certes, l'évènement organisé le 10 mai par la Fondation pour l'innovation démocratique, auquel les parlementaires ont pu assister, a permis l'élaboration d'une contribution de la société civile aux débats du sommet. Cependant, cette dernière n'est mentionnée qu'une seule fois dans la déclaration finale, à l'avant-dernier paragraphe.

De même, les enjeux en matière de coopération culturelle, de mémoire, de sport, d'éducation, de promotion des diasporas, pourtant valorisés par le président de la République dans son bilan (voir *supra*), ne figurent quasiment pas dans la déclaration finale, pourtant censée tracer une feuille de route pour les années à venir.

2. L'approche européenne des relations avec l'Afrique apparaît encore trop limitée malgré la concurrence

Malgré un discours revendiquant les intérêts conjoints de l'Europe et de l'Afrique⁽¹⁾, la France a rencontré des difficultés pour associer d'autres pays européens au sommet *Africa Forward*. Trois mois après le sommet Afrique-Italie du 13 février à Addis-Adeba (Éthiopie), en marge du sommet de l'Union africaine, les pays européens donnent le sentiment d'être davantage en concurrence qu'en coopération sur le continent.

La France a pourtant souhaité donner une dimension européenne à ce sommet, comme en témoigne l'invitation adressée par le président de la République au chancelier allemand Friedrich Merz. L'absence de ce dernier, quelles qu'en soient les raisons, illustre la difficulté à construire une approche véritablement coordonnée entre partenaires européens sur le dossier africain. C'est précisément pourquoi les engagements pris à Nairobi devront être portés collectivement au niveau européen, notamment lors du G7 d'Évian.

(1) Voir *infra*.

Le sommet n'a pas su fédérer l'ensemble du continent africain. L'absence du président sud-africain Cyril Ramaphosa, officiellement pour des raisons de politique intérieure, a été particulièrement remarquée, quelques semaines après le choix français de retirer l'invitation de l'Afrique du Sud au G7 au bénéfice du Kenya.

Le sommet n'a pas non plus su impliquer certains pays d'autres continents. Le premier ministre indien Narendra Modi a décliné l'invitation d'Emmanuel Macron à Nairobi, au profit de son propre sommet avec l'Union Africaine à New Delhi qui devait se tenir le 31 mai 2026 mais a été reporté en raison de l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo.

La réussite incontestable du sommet *Africa Forward* pour la diplomatie française ne doit pas faire oublier que l'Afrique reste donc un continent sur lequel se joue une concurrence intense, dont les pays africains essayent de tirer profit en diversifiant leurs partenariats. Le Kenya organisait ainsi en mars 2026 sa conférence internationale sur l'investissement, au cours de laquelle des accords ont été conclus avec l'Inde, la Chine et les Émirats arabes unis, tandis que, dans la foulée du sommet *Africa Forward*, c'est le Rwanda qui organisait son *Africa CEO Forum*.

II. UNE MISSION DE DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE PARTICULIÈREMENT OPPORTUNE ET UTILE

A. LA PARTICIPATION DE LA DÉLÉGATION AU SOMMET *AFRICA FORWARD*, UNE SÉQUENCE RICHE ET UTILE POUR LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

La qualité du séjour et des rencontres sur place a été permise par des échanges précoces et réguliers aux niveaux politique et administratif avec les équipes chargées de l'organisation du sommet et l'ambassade de France à Nairobi. Les membres de la délégation les remercient pour leur aide et leur accompagnement indispensable, tant sur les questions logistiques – d'une particulière complexité eu égard à l'ampleur de l'évènement – que sur l'élaboration du programme.

La présence de nombreux députés français – ceux de la délégation de la commission des affaires étrangères mais aussi ceux qui accompagnaient le président de la République ainsi que plusieurs membres du groupe d'amitié entre la France et le Kenya – démontre l'intérêt des parlementaires pour les questions internationales.

Cette présence a été grandement appréciée par le pays hôte et les différents participants, français comme africains. Au cours des trois journées passées sur place, la délégation a pu réaliser des rencontres de haut niveau, assister à plusieurs séquences diplomatiques essentielles pour l'avenir de la relation entre le continent africain et la France, et mener des échanges interparlementaires, notamment sur les questions de gouvernance.

1. Des rencontres de haut niveau

Le dimanche 10 mai, les membres de la délégation ont pu s'entretenir avec deux personnalités majeures du secteur de l'aide au développement. Dans ce domaine, le rôle des parlementaires français est bien identifié par les organisations internationales qui connaissent l'implication des élus dans les instances nationales – en particulier au conseil d'administration de l'AFD – et dans l'élaboration de la politique budgétaire. Compte tenu de la place centrale occupée par les questions économiques et financières dans le programme du sommet, ils ont également tenu à échanger avec des représentants des entreprises françaises présentes en Afrique et des opérateurs qui les accompagnent.

a. L'échange avec un vice-président de la Banque mondiale

La visite du centre de santé de Riruta, dans la banlieue de Nairobi, a permis à la délégation d'observer *in situ* un projet cofinancé par la France et la Banque mondiale, en présence du ministre la santé du Kenya, M. Aden Duale.

Au terme de cette visite, la délégation a pu s'entretenir longuement avec le vice-président de la Banque mondiale en charge du financement du développement. M. Akhiko Nishio supervise la mobilisation des ressources pour les deux entités qui composent le groupe Banque mondiale : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale de développement, guichet concessionnel dédié aux pays les plus pauvres.

Le vice-président a rappelé l'importance de la contribution de la France à la Banque mondiale, par son actionnariat – elle est cinquième détentrice de capital – et sa représentation à son conseil d'administration. Il a aussi souligné le grand nombre de projets qu'elle mène aux côtés de l'Agence française de développement, son premier partenaire bilatéral en Afrique.

b. L'entretien avec le président de la Banque africaine de développement

La délégation a également été reçue par M. Sidi Ould Tah, président de la Banque africaine de développement (BAD), dont la France est le cinquième actionnaire. Les échanges ont porté sur les principaux défis du développement économique du continent africain dans un contexte de réduction des moyens consacrés à l'aide au développement bilatérale et aux organisations multilatérales.

Le président de la BAD s'est montré lucide sur le caractère structurel de la transformation de l'aide au développement, par ailleurs cohérente avec la redéfinition des relations entre les continents européens et africains. L'entretien a principalement porté sur les enjeux démographiques, économiques et migratoires du continent africain, ainsi que sur les modalités d'un partenariat économique renouvelé entre l'Afrique et la France.



Les membres de la délégation en présence du président de la Banque africaine de développement, M. Sidi Ould Tah (au milieu), de ses conseillers et de Mme Estelle Youssouffa, députée de Mayotte

Le président de la BAD a rappelé l'ampleur de la transition démographique africaine : la population du continent devrait représenter 25 % de la population mondiale dans les prochaines décennies, puis près de 40 % à la fin du siècle, contre environ 12 % aujourd'hui. Cette évolution constitue un risque majeur d'instabilité si elle n'est pas accompagnée, mais également une opportunité considérable pour répondre au vieillissement des populations européennes et soutenir la croissance mondiale. Dans ce contexte, il a souligné la nécessité de mieux maîtriser les flux migratoires et d'adapter les systèmes éducatifs.

Face au défi climatique, il a également insisté sur le potentiel encore largement inexploité du continent, qui dispose de vastes ressources naturelles et foncières. Il est donc indispensable de développer des infrastructures permettant la transformation locale des ressources naturelles, à la place d'une simple exportation des matières premières. En outre, l'Afrique joue un rôle important dans la séquestration du dioxyde de carbone, ce qui ouvre des perspectives importantes en matière de crédits carbone. Il a également souligné que les récentes découvertes de gaz dans plusieurs pays africains pouvaient constituer une énergie de transition moins polluante. Il a insisté sur l'urgence de garantir l'accès à l'énergie des populations africaines et sur l'importance d'adapter les contraintes environnementales imposées au continent sous peine de rencontrer de grandes difficultés d'acceptabilité.

Le président de la BAD a rappelé que l'Afrique ne contribue aujourd'hui qu'à 3 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, faute d'investissements suffisants : seuls 400 des 4 000 milliards de dollars détenus par les épargnants africains sont investis en Afrique. La BAD souhaite davantage formaliser l'économie afin de renforcer les ressources fiscales des États et d'attirer des capitaux. Son président plaide pour une réforme de l'architecture financière internationale afin de compenser la diminution des financements publics par un soutien accru à l'investissement privé. Il a notamment évoqué la nécessité d'associer davantage les fonds souverains, les compagnies d'assurance et les fonds de pension au financement du développement de l'Afrique.

À cette occasion, les membres de la délégation ont souligné l'importance des enjeux de sécurités juridique et fiscale pour les entrepreneurs européens. Ils ont rappelé leur attachement au maintien des liens humains entre l'Afrique et l'Europe, par le biais des échanges d'étudiants et des diasporas qui peuvent servir de ponts entre les deux continents. Les membres de la délégation ont par ailleurs pu mettre en avant les récents travaux de la commission sur l'évolution des statuts du Fonds africain de développement, guichet concessionnel de la BAD, dont la rapporteure, Mme Dieynaba Diop, figurait dans la délégation ⁽¹⁾.

(1) Rapport sur le projet de loi, après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de la résolution n° F/BG/2023/04 relative aux amendements à l'accord portant création du Fonds africain de développement (n° 1434), n° 2137, Mme Dieynaba Diop, rapporteure, 26 novembre 2025, [lien internet](#).

c. La table ronde avec des représentants d'entreprises françaises investissant en Afrique avec le soutien de Bpifrance et de Business France

De très nombreuses entreprises françaises étaient représentées lors du forum d'affaires du sommet *Africa Forward* qui s'est tenu le 11 mai. Les membres de la délégation ont profité de l'évènement pour s'entretenir avec des responsables d'entreprises françaises présentes en Afrique ainsi qu'avec les opérateurs qui les accompagnent, Bpifrance et Business France.



Échanges entre les parlementaires et des représentants d'entreprises françaises

La table ronde organisée par Bpifrance avec une dizaine d'entreprises françaises ⁽¹⁾, a permis aux parlementaires d'entendre le témoignage des acteurs de terrain des relations économiques entre la France et le continent africain. Ces petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) démontrent la persistance de la présence française dans des secteurs de pointe (industrie navale civile ou militaire, infrastructures flottantes) et dans des domaines où la France se distingue par son expertise, en matière culturelle (numérisation de collections) ou d'innovation environnementale (éclairage public).

Si les participants ont reconnu certaines difficultés pouvant décourager les entreprises françaises d'investir en Afrique, ils ont indiqué que le climat des affaires s'était amélioré dans de nombreux pays. Ils ont surtout pointé le manque d'accompagnement des PME et des ETI, malgré les efforts conjoints de Bpifrance et Business France, dont les moyens sont en diminution. En comparaison, l'Italie soutient plus activement ses entreprises, par l'intermédiaire de ses ambassadeurs – décrits comme de véritables « VRP » ⁽²⁾ – et de ses agences publiques de soutien à l'export dont les budgets représentent plus de trois fois ceux des opérateurs

(1) Prytanya, Artefact, Ellipse, GL Events, Gregori International, Meditarrania Capital Partners, Piriou, Skynopy, Sunna Design, Wearth, MADCRM, Mobilitas.

(2) Voyageurs, représentants, placiers.

français (environ 300 millions d'euros en Italie contre 89 millions d'euros en France).

Les personnes rencontrées s'accordent à dire que les ambassades sont un relais trop peu mobilisé pour encourager les entreprises françaises à investir en Afrique. Elles estiment également utile d'intervenir davantage en consortium pour être plus compétitifs et solidaires face aux risques, tout en recourant aux opérateurs publics pour leur apporter des garanties financières et davantage de sécurité juridique.

Les membres de la délégation ont convenu de l'utilité d'associer davantage les acteurs économiques et les opérateurs qui les accompagnent à l'élaboration des programmes de déplacements des parlementaires, notamment pour valoriser le travail des entreprises françaises qui se consacrent à l'export et mieux comprendre les enjeux économiques des relations bilatérales.

Il ne s'agit pas uniquement d'une stratégie diplomatique car, comme l'a souligné le directeur général de Business France, l'accompagnement des entreprises sur les marchés étrangers les plus dynamiques, comme l'Afrique, a des répercussions directes sur l'économie française en créant ou en préservant de nombreux emplois.

2. Des séquences fortes pour la diplomatie française

Conformément à leur mission de contrôle de l'action du gouvernement, les membres de la délégation ont pu assister à diverses séquences diplomatiques impliquant le président de la République et le gouvernement français qui ont été révélatrices du renouvellement du partenariat de la France avec les pays du continent africain.

Le 11 mai, les députés se sont rendus à l'Université de Nairobi où se tenait le forum d'affaires du sommet *Africa Forward*. Ils ont pu y déambuler et assister à diverses conférences, notamment celles auxquelles le président de la République a participé sur la culture et le sport (voir *supra*).

Le mardi 12 mai, les membres de la délégation ont pu assister à l'ouverture du sommet des chefs d'État et de gouvernement. Au cours de cette cérémonie, qui a rassemblé une trentaine de délégations, le président de la République du Kenya, celui de la France, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies et le président de la commission de l'Union africaine ont pris successivement la parole. Ces discours ont permis de constater la convergence des objectifs poursuivis par notre pays et ceux du continent africain dans un contexte de multiplication des déséquilibres mondiaux (voir *supra*).

3. Des liens interparlementaires consolidés

Après l'ouverture du sommet des chefs d'États et de gouvernement, qui se réunissaient ensuite à huis clos, les membres de la délégation se sont rendus au Parlement du Kenya pour une longue séquence d'échanges entre pairs, en compagnie d'autres parlementaires français présents à Nairobi.

Outre une visite du lieu et l'observation d'une séance du Sénat, les membres de la délégation ont eu trois entretiens : avec le groupe d'amitié entre le Kenya et la France, avec la commission de la défense, des affaires étrangères et du renseignement, ainsi qu'avec le comité de lutte contre la corruption.

Ces échanges de haut niveau ont été particulièrement constructifs. Ils ont mis en évidence les défis communs auxquels sont confrontés les parlementaires français et kenyans, notamment dans leur relation quotidienne avec les citoyens de leur circonscription.

La question des effets du contexte géopolitique sur le coût de la vie, en particulier celui des énergies, est revenue à plusieurs reprises. Si l'essentiel de la production d'électricité du Kenya est d'origine renouvelable – 92 % de la production est de source géothermique, hydroélectrique ou éolienne –, le pays reste, comme la France, dépendant de l'acheminement du pétrole depuis le Moyen-Orient. Le gouvernement kenyan est intervenu pour sécuriser le risque d'envolée des prix lié à l'instabilité des taux de change. En amont du sommet, plusieurs accords ont été signés dans ce domaine entre la France et le Kenya, notamment pour étudier l'opportunité de développer le nucléaire civil.

Les membres de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale du Kenya ont également souhaité évoquer le nouvel accord de coopération en matière de défense conclu avec la France, qu'ils avaient ratifié quelques jours auparavant. Ce nouvel accord a fait l'objet de nombreux commentaires sur place mais il apparaît indispensable pour lutter plus efficacement contre le terrorisme et améliorer la surveillance de l'espace maritime au large de la région.

Les parlementaires ont également évoqué le fonctionnement de leurs institutions respectives. Le Kenya a adopté en 2010 une nouvelle Constitution qui s'est inspirée, entre autres, de la Constitution française du 4 octobre 1958, notamment en ce qui concerne le fonctionnement du Parlement et son rôle de contrôle de l'action du gouvernement et de vote du budget de la Nation. La Constitution kenyane prévoit également des innovations démocratiques comme la consultation systématique des citoyens en amont des projets de loi.



Échanges entre parlementaires français et kenyans à l'Assemblée nationale du Kenya

Enfin, les parlementaires ont pu échanger sur leur contribution aux relations bilatérales entre les deux pays. Les deux groupes d'amitié ont réaffirmé leur disponibilité pour répondre aux attentes des ambassades et recevoir les autorités des deux pays lorsqu'elles se déplacent en France ou au Kenya. Ils ont également insisté sur leur rôle de facilitateurs pour encourager les investissements étrangers sur l'ensemble du territoire, dans le respect des contraintes dues à la prévention des conflits d'intérêts. Ils ont enfin convenu de l'utilité de continuer à partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de gouvernance.

B. MALGRÉ UN SOUTIEN LOGISTIQUE EFFICACE DE LA PART DES ORGANISATEURS, UNE FAIBLE PRISE EN CONSIDÉRATION DU RÔLE DIPLOMATIQUE DES PARLEMENTAIRES

Les membres de la délégation de la commission des affaires étrangères regrettent des difficultés quant à la prise en considération de leur participation à cet événement. La présence de plusieurs délégations et le grand nombre de parlementaires sur place, une douzaine au total, a parfois créé de la confusion alors que les équipes chargées de l'organisation et l'ambassade de France étaient extrêmement sollicitées.

La délégation désignée par la commission des affaires étrangères n'a pas toujours pu bénéficier des meilleures conditions d'accès aux différents événements prévus dans le cadre du sommet. Les services en charge du protocole ont considéré à plusieurs reprises que seuls les parlementaires désignés pour accompagner le président de la République formaient la « *délégation officielle* ».

En outre, malgré des échanges très en amont, dès le mois de janvier 2026 lorsque le bureau de la commission a confirmé son souhait d'envoyer une délégation à Nairobi pour ce sommet, aucun rôle n'a été accordé aux parlementaires dans le programme officiel de cet important rendez-vous international, qu'ils soient français ou africains. Aucune rencontre parlementaire n'a eu lieu dans le cadre officiel du sommet et aucun parlementaire n'a été invité prendre la parole sur l'une des nombreuses conférences et tables rondes. À titre d'illustration, la rapporteure pour avis de la commission sur le projet de loi relatif à la restitution de biens culturels ayant fait l'objet d'une appropriation illicite, Mme Sabrina Sebaihi, qui faisait partie de la délégation, aurait pu contribuer utilement à la longue séquence consacrée aux politiques de restitutions en mettant en avant le consensus qui s'est dégagé autour de cette loi.

Cette situation, déjà rencontrée à d'autres occasions, confirme malheureusement les difficultés de la diplomatie française à prendre en considération les enjeux parlementaires et à tirer profit de la présence des parlementaires dans le cadre de tels rendez-vous internationaux.

CONCLUSION

Avec la présence de plus de trente chefs d'États et de gouvernement, la conclusion d'une centaine d'accords et 23 milliards d'euros de promesses d'investissements, le sommet *Africa Forward* a constitué un évènement marquant pour la diplomatie française et a mis en évidence les évolutions majeures qu'ont connues les relations entre l'Afrique et la France en une décennie.

L'évènement a offert l'occasion de dresser un premier bilan de la politique de la France en Afrique mise en œuvre par le président Emmanuel Macron, fondée sur la redéfinition de nouveaux partenariats plus égalitaires. La mise en œuvre des engagements pris à l'université de Ouagadougou en 2017 a permis de préserver l'attractivité de la France, en particulier dans les domaines culturel et universitaire, dans un contexte de concurrence accrue.

Le choix d'un pays anglophone, sans passé colonial avec la France, comme pays hôte illustre cependant la volonté de bâtir de nouvelles relations fondées sur des intérêts économiques et stratégiques réciproques. Le sommet *Africa Forward* a ainsi donné à la France et aux pays africains l'opportunité d'élaborer une feuille de route pour leurs coopérations futures, tournées vers le soutien à l'investissement dans des secteurs d'avenir : la transition énergétique, le numérique, les infrastructures, l'innovation.

Sur les enjeux de paix et de sécurité, la déclaration finale de Nairobi prévoit également des engagements importants pour favoriser l'inclusion des pays africains dans la résolution des crises régionales et la gouvernance mondiale. Pour que ces résolutions voient le jour, la France devra davantage impliquer ses partenaires, surtout européens, qui n'étaient pas représentés au sommet.

Il faudra aussi veiller à ce que ce virage n'éloigne pas la France de ses partenaires historiques de l'Afrique francophone, avec lesquels elle partage des liens humains particuliers, ni de ses engagements sur les enjeux globaux (environnement, santé, gouvernance, aide au développement, multilatéralisme), qui forgent son influence sur la scène internationale.

Les parlementaires, dont la présence active à ce sommet a été saluée par de nombreux participants, veilleront à ce que les engagements pris se traduisent en actes et à ce que les investissements annoncés s'inscrivent dans la durée.

TRAVAUX DE LA COMMISSION

Le mercredi 17 juin 2026 à 9 heures 30, la commission entend une communication sur le déplacement effectué par une délégation de la commission, composée du président Bruno Fuchs, de Mme Dieynaba Diop, M. Vincent Ledoux et Mme Sabrina Sebaihi, à Nairobi, au Kenya, du 9 au 12 mai 2026, à l'occasion du sommet Africa Forward entre l'Afrique et la France.

M. Michel Herbillon, président. Mes chers collègues, je veux d'abord excuser l'absence ce matin du président de notre commission. Il participe en effet, à l'invitation des autorités ghanéennes, à un événement à Accra et m'a demandé de le remplacer pour présider à nos travaux.

Notre ordre du jour appelle la présentation de la communication de la délégation de notre commission qui s'est rendue à Nairobi du 9 au 12 mai dernier, à l'occasion du sommet *Africa Forward* entre l'Afrique et la France. Cette délégation que le président Fuchs a conduite était également constituée de Mmes Dieynaba Diop et Sabrina Sebaihi ainsi que de M. Vincent Ledoux, qui nous relateront les rencontres et activités conduites sur place. Par ailleurs, notre collègue Mme Estelle Youssouffa était, elle aussi, présente au titre de la délégation qui accompagnait le président de la République.

Pour replacer cette discussion dans son contexte, je rappelle à titre liminaire que le sommet *Africa Forward* visait à renforcer les relations économiques, technologiques et stratégiques entre les pays africains et leurs partenaires internationaux. Pendant deux jours, chefs d'État, représentants institutionnels, dirigeants d'entreprises, investisseurs, chercheurs et acteurs de la société civile ont ainsi échangé autour d'une ambition commune : construire une croissance durable, innovante et mutuellement bénéfique.

De l'aveu général, le sommet a été une réussite pour la diplomatie française. Celui-ci a été marqué par plusieurs temps forts : des sessions plénières consacrées à la souveraineté économique africaine, à la transition énergétique, à la jeunesse et au numérique, mais aussi des rencontres bilatérales entre gouvernements et investisseurs, et enfin des ateliers sectoriels permettant de faire émerger des projets concrets dans les domaines des infrastructures, de l'agriculture, de la santé, de l'intelligence artificielle et de la formation.

Au-delà de la qualité des débats, *Africa Forward* se caractérise surtout comme un sommet de résultats. Pour l'Afrique, les avancées obtenues ont été significatives. Plusieurs accords de financement ont été annoncés afin de soutenir, pour un montant global de 23 milliards d'euros, des projets structurants dans les transports, l'énergie et les infrastructures numériques.

Des partenariats ont également été conclus pour accélérer l'accès à l'électricité, favoriser l'entrepreneuriat des jeunes et renforcer les capacités locales en matière de recherche et d'innovation. Le sommet a aussi permis de placer la formation professionnelle et l'emploi des jeunes au cœur des priorités, à travers des engagements concrets en faveur des compétences technologiques et industrielles.

L'un des messages forts sous-jacents était le suivant : l'Afrique ne veut plus seulement être considérée comme un marché d'avenir mais comme un acteur stratégique à part entière, capable d'innover, de produire et de participer pleinement aux grandes transformations du monde contemporain.

Pour la France, les retombées ont également été importantes. Le sommet a permis de consolider des partenariats économiques durables avec plusieurs pays africains, dans une logique de coopération équilibrée et de co-construction. Les entreprises françaises ont pu renforcer leur présence dans des secteurs stratégiques tels que les énergies renouvelables, les transports, la ville durable, la santé ou encore les services numériques.

Mais au-delà des enjeux économiques, *Africa Forward* a confirmé la volonté de la France de bâtir avec le continent africain une relation renouvelée, fondée sur la confiance, l'investissement mutuel et la valorisation des talents. Dans un contexte international marqué par de profondes mutations géopolitiques et économiques, ce dialogue renforcé constitue un atout essentiel pour notre compétitivité, notre influence et notre avenir commun. En définitive, le sommet *Africa Forward* aura démontré qu'une coopération ambitieuse entre l'Afrique et la France peut produire des résultats tangibles, créateurs d'emplois, d'innovations et de stabilité. Il ouvre une nouvelle étape, celle d'un partenariat d'action tourné vers des réalisations concrètes et vers une prospérité partagée. Il ne reste plus qu'à inscrire cette dynamique positive dans la durée.

Sans plus tarder, je cède la parole à nos collègues.

Mme Dieynaba Diop, rapporteure. Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement en mon nom, mais aussi en nom de mes collègues députés, l'administrateur qui nous a accompagnés durant cette mission.

Ainsi, les 10, 11 et 12 mai, nous nous sommes rendus tous les trois, en compagnie du président de la commission à Nairobi pour le sommet *Africa Forward*. Cette visite a constitué l'occasion d'assister à plusieurs séquences diplomatiques, notamment autour du chef de l'État, mais aussi de mener des entretiens de haut niveau dans une optique de diplomatie parlementaire.

Nous remercions vivement les équipes de l'ambassade de France, de Bpifrance, de Business France et d'Expertise France pour leur aide dans la préparation du programme et pour leur soutien logistique sur place. Un événement d'une telle ampleur constitue en effet un défi immense. Nous avons notamment eu la chance de pouvoir assister aux discours d'ouverture du sommet des chefs d'État

et de gouvernement, qui ont bien mis en lumière les principaux défis de la relation entre la France et l’Afrique.

Les discours des représentants du continent africain démontrent leur volonté de changer radicalement la nature des relations avec l’Europe. Ces attentes sont conformes avec le virage opéré par le chef de l’État depuis 2017 : ces pays aspirent désormais à regarder devant – *forward* en anglais – et à diversifier leurs partenariats avec l’ensemble des régions du monde.

Ils recherchent avant tout des partenariats économiques gagnant-gagnant qui reposeraient moins sur l’exportation de matières premières et davantage sur la transformation industrielle locale. Le forum d’affaires et le sommet des chefs d’État et de gouvernement ont insisté sur la nécessité de favoriser l’investissement privé en Afrique, surtout dans les secteurs d’avenir comme la transition énergétique ou numérique. Cela exigera un fort soutien en matière d’infrastructures et de développement de capital humain.

Les engagements pris par les chefs d’État et de gouvernement dans la déclaration de Nairobi vont dans ce sens, même si ceux consacrés au développement des coopérations universitaires et culturelles me paraissent très insuffisants. Certes, il est important que l’Afrique finance sa propre croissance en attirant les capitaux étrangers et en mobilisant l’épargne disponible, puisque seulement 10 % de l’épargne africaine est investie en Afrique. Mais les pays partenaires ne sauraient se désengager complètement car l’investissement privé ne pourra jamais remplacer intégralement l’aide publique au développement (APD). De ce point de vue, nos échanges avec le vice-président de la Banque mondiale et le président de la Banque africaine de développement ont été très riches.

Il faut bien sûr encourager les investissements privés en Afrique, compte tenu de la réduction de l’APD et des besoins des économies africaines, dont la démographie est extrêmement dynamique. Mais il était également indispensable de maintenir un soutien public pour répondre aux enjeux globaux : la santé, la lutte contre le réchauffement climatique, l’éducation. Or, à la lecture de la déclaration finale, on peut craindre que la France poursuive la réduction de ses engagements, qui favorisent pourtant son influence diplomatique.

Je regrette enfin l’absence d’efforts pour mieux associer les parlementaires au sommet, alors que nous étions très nombreux sur place. Je salue par exemple la présence in situ de madame Louise Morel, la présidente du groupe d’amitié entre la France et le Kenya, l’Ouganda et la Tanzanie, ou encore de madame Dominique Voynet, présente pour accompagner une organisation non gouvernementale (ONG) et visiter différentes structures dans le domaine de la santé.

La délégation de la commission n’a jamais été considérée comme la délégation officielle, ce terme étant réservé aux parlementaires choisis par le président de la République pour les accompagner. Cela nous a privés de l’accès à certaines séquences. Cette logique de « deux poids, deux mesures » n’est pas

acceptable. Un tel sommet aurait dû présenter une composante parlementaire pour aborder les enjeux de gouvernance et de citoyenneté.

Heureusement, nous avons pu mener plusieurs entretiens, et, à l'initiative des deux groupes d'amitié, nous avons été reçus au Parlement du Kenya par la vice-présidente de l'Assemblée nationale ainsi que des membres de la commission des affaires étrangères et du comité de lutte contre la corruption. Nous avons pu échanger sur les principaux enjeux géopolitiques de la région et sur la coopération avec la France en matière d'énergie, de défense et de santé. Nous avons aussi pu comparer le fonctionnement de nos institutions, car le Kenya s'est doté d'une nouvelle Constitution en 2010, qui s'est fortement inspirée de la nôtre. Ces échanges furent très enrichissants.

M. Michel Herbillon, président. Ces derniers éléments sont importants, tant nous sommes attachés à cette diplomatie parlementaire.

Mme Sabrina Sebaihi, rapporteure. Je m'associe aux remerciements de ma collègue. Effectivement, la dizaine de parlementaires présents n'a pas toujours été parfaitement associée à l'ensemble des séquences du sommet et je regrette donc que cette délégation importante n'ait pas bénéficié de plus de visibilité.

Heureusement, nous avons établi un programme parlementaire spécifique en parallèle et nous avons pu mener de nombreux entretiens, au cours desquels nous avons constaté que la présence des parlementaires était très appréciée par les représentants des pays africains et des entreprises françaises présentes sur place.

Le sommet a été l'occasion de mettre en avant les progrès réalisés dans les relations entre la France et l'Afrique dans un certain nombre de domaines, même si de nombreuses difficultés persistent encore. L'adoption de la loi relative à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet d'une appropriation illicite, examinée pour avis par notre commission, a été valorisée par le chef de l'État ; cette démarche a été unanimement saluée comme une grande avancée. De même, la séquence sur le sport a montré la capacité de la France à améliorer son image et à renforcer son influence, grâce à des initiatives en faveur de la jeunesse.

Il faut également saluer le fait que les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé, dans leur déclaration finale, leur volonté que les pays africains soient mieux impliqués dans les instances multilatérales. Ils souhaitent avancer sur la voie du multilatéralisme, notamment en dotant l'Union africaine de capacités d'intervention militaire et diplomatique supplémentaires. Il s'agit d'une bonne nouvelle, dans un monde où les grandes puissances cherchent à se partager les ressources du continent sans se préoccuper des conséquences humaines. La France s'est engagée à poursuivre son soutien à l'entrée de représentants du continent au Conseil de sécurité des Nations unies et à défendre les positions adoptées dans la déclaration de Nairobi lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement du G7 à Évian.

Le président de la République a reconnu que les intérêts européens convergeaient grandement avec ceux de l’Afrique et qu’il fallait donc construire une relation privilégiée et équilibrée avec ce continent. Toutefois, comme ma collègue, je m’inquiète des conséquences d’un virage trop brutal de l’aide publique au développement vers le soutien à l’investissement privé, à des fins d’économies budgétaires. Je regrette également que la France n’ait pas su associer ses partenaires européens à cet événement.

La stratégie de diversification des relations diplomatiques adoptée par la plupart des pays africains est source de concurrence, y compris entre pays européens, comme l’a montré le sommet Italie-Afrique en marge du sommet de l’Union africaine en début de l’année. Cette fois-ci, l’Allemagne a refusé l’invitation de la France. Cela continue de créer une asymétrie entre un chef d’État européen, d’une part, et trente chefs d’État et de gouvernement africains, d’autre part.

Enfin, il est dommage que certains sujets, pourtant mis en avant par le chef de l’État le 11 mai à l’occasion du Forum d’affaires en vue de valoriser l’évolution de la diplomatie française en Afrique, ne figurent pas dans la déclaration finale adoptée le 12 mai. Les questions de gouvernance, la place de la société civile, la coopération culturelle universitaire, les enjeux mémoriels ou encore les mobilités sont très fortement marginalisés dans la feuille de route fixée par les chefs d’État pour l’avenir.

Cela représente à mon sens une erreur stratégique car nous avons bien identifié avec Amélia Lakrafi, lors de notre mission d’information sur l’influence de la France dans un monde postcolonial, que ces problématiques sont essentielles pour l’image de la France en Afrique, parce qu’elles impliquent directement les populations. Il sera donc essentiel de s’assurer que les engagements pris, par exemple en matière de restitutions, se réalisent.

En tant que parlementaires, nous avons un rôle important à jouer dans ce suivi, même si nous avons pu observer la réticence de l’Exécutif à nous associer à ce type de rendez-vous. Malgré nos propositions, nous n’avons pas eu l’occasion de prendre la parole dans l’une des nombreuses conférences du sommet, y compris sur les restitutions de biens culturels, alors que nous venions d’adopter la loi. Nous devons mener conjointement une réflexion sur nos participations à ces événements.

M. Vincent Ledoux, rapporteur. Ce sommet a été un grand événement. En général, environ dix à quinze chefs d’État africains participent à ce type de sommets. Cette fois-ci, une trentaine d’entre eux étaient rassemblés, témoignant de l’appétence du continent africain pour ce type de rencontres. Depuis Ouagadougou, il y a près de dix ans, l’approche de la France vis-à-vis de l’Afrique s’est radicalement renouvelée. À ce titre, le sommet a permis de dresser un bilan et de tracer des perspectives pour l’avenir.

D’abord, ce sommet est singulier à plus d’un titre : pour la première fois, le sommet France-Afrique s’est tenu dans un pays anglophone, co-présidé par un partenaire africain. Ce n’est pas un détail de forme mais le signal que la France est définitivement sortie de la logique du « pré carré » et qu’elle entend désormais traiter d’égal à égal avec l’ensemble du continent, quel que soit l’héritage du passé.

Lorsque le président de la République a choisi Nairobi plutôt que Paris pour tenir ce sommet, il ne s’agissait pas d’un geste symbolique mais de la démonstration que la France a changé de logiciel. Le président de la République a illustré ce changement d’approche, en rappelant les nombreuses avancées concrètes réalisées depuis 2017 : la reconnaissance du massacre de Thiaroye ; les restitutions au Bénin, au Sénégal, à la Côte d’Ivoire, à Madagascar ; le réchauffement des relations avec le Rwanda. Ces actes mémoriels ne sont pas anodins. Ils attestent d’une volonté de regarder l’histoire en face pour mieux construire l’avenir.

La singularité du sommet tient aussi à sa logique économique. Nous ne sommes plus uniquement dans la logique de l’aide au développement mais dans celle de la création de valeurs partagées. Le forum d’affaires a permis de conclure 100 accords pour 23 milliards d’euros d’investissements, dont 14 milliards d’euros de la France vers l’Afrique. Cela correspond à plus de 250 000 emplois directs créés en France et sur le continent africain. Il y a là une rupture réelle avec les sommets précédents car cette mobilisation repose sur une nouvelle ambition : transformer les ressources naturelles africaines sur place, former les compétences localement, soutenir l’innovation.

Les entreprises françaises que nous avons rencontrées à Nairobi nous ont clairement fait part de leur volonté de venir en Afrique. Elles croient en ce continent mais il faut leur donner les moyens de prendre des risques. C’est pourquoi nous plaçons pour un renforcement significatif de Bpifrance et de Business France, ainsi que pour la mise en place d’un mécanisme de garantie de première perte au niveau du G7, afin de « dérisquer » les investissements occidentaux en Afrique face à des concurrents qui, eux, disposent du soutien plein et entier de leurs États.

Sous l’angle diplomatique, la France et l’Afrique ont également confirmé leur alignement stratégique sur deux grandes priorités : le renforcement des capacités de l’Union africaine et la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies. À l’heure où les grandes puissances se désengagent des organisations internationales, ce soutien commun au multilatéralisme n’est pas une posture mais une nécessité.

Enfin, *Africa Forward* se distingue de tous les sommets précédents dans la mesure où il ne s’agit pas d’un événement isolé mais du premier jalon d’une séquence diplomatique délibérément construite. Le communiqué final, figurant en annexe de notre rapport, négocié pendant deux mois par la France et le Kenya et approuvé par l’Union africaine, sera porté devant les membres du G7 au sommet d’Évian : *Africa Forward* et Évian forment une séquence et non deux événements séparés.

Un secrétariat dédié à l'après-sommet devrait être établi et un tableau de bord est à l'étude pour suivre l'avancement de chacun des accords signés, preuve que le suivi est une préoccupation majeure de l'Exécutif.

Bien sûr, il convient de ne pas sous-estimer les tensions persistantes, en particulier au Sahel. L'élargissement géographique de notre politique africaine ne saurait se réaliser au détriment des liens humains, historiques et culturels qui nous unissent à nos partenaires historiques. Il doit, au contraire, les compléter et les enrichir.

Ce sommet a montré que la France était encore une voix qui compte en Afrique, une voix qui mobilise les chefs d'État comme les investisseurs, une voix qui s'inscrit dans la durée. C'est à cela que nous veillerons dans le suivi de cette mission.

M. Michel Herbillon, président. Je donne à présent, de manière assez libre, la parole aux députés qui souhaitent s'exprimer.

M. Pierre Pribetich (SOC). Je vous remercie pour la qualité de cette restitution. Vous regrettez, comme nous, l'absence de suffisamment de dispositions pour mettre en œuvre, dans le cas d'espèce, les conclusions de la mission d'information sur la diplomatie parlementaire dont je faisais partie ; il en est hélas ainsi.

Le lundi 11 mai 2026, des milliers de personnes, chefs d'entreprises, chefs d'État et de gouvernement, investisseurs, personnalités culturelles et sportives, étaient réunis au Kenya pour le premier jour du sommet *Africa Forward*, dédié au renforcement des partenariats franco-africains.

Le président de la République a indiqué lors de sa première déclaration à Nairobi : « Nous ne sommes pas là pour aider mais pour être partenaires. L'Afrique est en train de réussir. ». Mais comment parler d'avenir entre partenaires quand, dans le même temps, notre gouvernement réduit de manière massive les crédits de l'APD ? Comment prétendre bâtir une relation d'égal à égal avec nos partenaires africains, lorsque la France renonce aux moyens qui permettent justement d'investir dans l'éducation, la santé, la lutte contre le changement climatique ou contre les déserts, ou encore l'égalité entre les femmes et les hommes ?

La diplomatie ne se résume pas à des sommets, à des discours et à faire du business. Elle se mesure à la constance des engagements, à la sincérité des actes. En amputant chaque année un peu plus l'APD, notre capacité d'action pour notre pays est fragilisée, soit un signal totalement contradictoire envoyé par notre pays à l'ensemble du continent africain. Mes chers collègues, l'APD a-t-elle été mise à l'ordre du jour du sommet ? Et si tel est le cas, quelle en était la teneur ?

Mme Dieynaba Diop, rapporteure. L'APD a effectivement été discutée dans le cadre de réflexions sur la réforme de l'architecture financière mondiale mais c'est surtout le rôle des investissements d'ordre privé pour participer au

développement du continent qui a été mis en exergue lors de ce sommet. Or, les investissements privés ne peuvent pas suppléer ou remplacer l'ensemble de l'APD. Ce faisant, nous allons nous couper non seulement de partenariats précieux et nécessaires pour le continent mais nous allons surtout laisser la place à certains pays, qui agiront de manière bien plus prononcée. On pense naturellement à la Chine, à la Russie, mais aussi d'autres pays européens comme l'Italie, qui a été mentionnée par Sabrina Sebaihi.

On ne peut pas, d'un côté, inscrire dans les priorités du G7 la solidarité internationale et, de l'autre côté, mener une politique intérieure qui continue de baisser drastiquement, année après année, les fonds dévolus à l'APD. Il y a là une contradiction qu'il faudra corriger.

M. Vincent Ledoux, rapporteur. Je souhaite tenir un discours plus nuancé. Nous devons nous habituer à un autre fonctionnement, puisque nous avons évoqué un changement de logiciel et de paradigme. Il nous faut trouver des formules innovantes associant le public et le privé. La question de l'investissement privé ne doit pas être éludée : nous avons aussi pour objectif que les entreprises françaises et européennes que nous accompagnons puissent gagner des parts de marché, générer de la croissance et créer de l'emploi, tant en Afrique que sur notre territoire.

Dans cette perspective, il est essentiel que le public et le privé, main dans la main, parviennent à « dérisquer l'investissement ». Il s'agit là d'un enjeu majeur. C'est pourquoi j'évoquais Bpifrance, Business France et notre Team France Export ; nous avons besoin d'être présents sur ce segment avec des formules innovantes.

On peut constater, évidemment, une baisse du subventionnement mais le budget est ce qu'il est et, hélas, l'argent magique n'existe pas. Quoi qu'il en soit, nous devons changer de logiciel pour nous inscrire véritablement dans une logique gagnant-gagnant avec nos partenaires africains, qui formulent d'ailleurs cette attente.

Mme Constance Le Grip (EPR). Je vous remercie pour votre restitution. Nous avons bien saisi vos regrets ou réserves sur cet exercice de diplomatie parlementaire qui, bien qu'intéressant, a pu être frustrant à certains égards.

Je crois que l'on peut dire sans craindre d'être démenti que ce sommet *Africa Forward* a constitué un événement majeur pour la diplomatie française en Afrique. Vous avez été plusieurs à le rappeler : la présence de trente chefs d'État et de gouvernement à un sommet Afrique-France organisé pour la première fois dans un pays anglophone en témoigne pleinement.

L'ensemble des échanges a par ailleurs mis en évidence le rôle croissant, et désormais essentiel, que l'Afrique est appelée à jouer dans les équilibres économiques, démographiques et géopolitiques globaux au XXI^e siècle. Dans ce contexte, il est fondamental de souligner que la France s'inscrit dans un changement de logiciel, un changement de paradigme, en développant avec les pays africains

une stratégie de partenariat équilibré. Celle-ci repose sur les intérêts mutuels, la co-construction de projets concrets et un engagement commun en faveur de la paix, de la sécurité et de la jeunesse, dimension particulièrement essentielle pour le continent africain.

Vous avez également mis en avant, dans votre communication, plusieurs priorités qui rejoignent celles de notre groupe : le soutien à l'investissement privé, l'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises à l'international, la transition énergétique, le numérique, le renforcement de partenariats fondés sur l'égalité et la co-création de valeur, sans oublier la défense du multilatéralisme.

Je souhaite enfin revenir brièvement sur le suivi de l'après-sommet. Vous avez évoqué les engagements pris, notamment les 23 milliards d'euros d'investissements annoncés. Pouvez-vous préciser comment notre Assemblée et notre commission entendent assurer le suivi concret de ces engagements ? L'idée d'un secrétariat dédié a été évoquée. Comment serions-nous, en pratique, associés à cette mise en œuvre ?

M. Vincent Ledoux, rapporteur. Le suivi des investissements annoncés lors des sommets internationaux demeure toujours compliqué. En règle générale, les taux de réussite avoisinent 75 % à 80 %. Mais dans certains pays, compte tenu des difficultés de l'État et des infrastructures, il est plus difficile d'atteindre de tels niveaux.

Toutefois, comme cela a été souligné précédemment, nous avons observé, au Kenya, à travers nos échanges avec nos homologues kenyans, une véritable robustesse de l'État. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la France a choisi d'y organiser ce sommet et d'y développer une partie de ses activités. Cette solidité permet d'envisager l'avenir avec confiance, d'autant plus qu'un tableau de bord assorti d'indicateurs précis sera mis en place pour assurer le suivi des dossiers. Par ailleurs, à la faveur du G7, des rencontres se poursuivent entre dirigeants français et africains, ce qui témoigne d'une volonté réelle de donner suite aux annonces du sommet.

De notre côté, nous adopterons une démarche similaire. Pour notre part, nous sommes tous trois pleinement disposés à poursuivre ce travail.

Mme Dieynaba Diop, rapporteure. Si nous voulons réellement assurer un suivi, notre délégation doit pouvoir disposer des outils et des informations nécessaires pour mesurer les avancées concrètes et savoir si les engagements pris pendant le sommet sont suivis d'effets. Comme monsieur Pribetich et madame Tanguy l'indiquaient dans leur rapport d'information, cette diplomatie parlementaire doit véritablement se concrétiser. Il ne suffit pas de se rendre sur un événement, il faut également que nous puissions en assurer le suivi et en rendre compte à notre commission. Sinon, je ne vois pas à quoi nous servons.

Encore une fois, nous regrettons tous que la dizaine de parlementaires présents n'ait pas été plus associée aux différentes séquences. Nous avons, en amont, proposé d'intervenir sur différents sujets, comme la restitution des biens culturels ou l'aide publique au développement. Malheureusement, ces suggestions n'ont pas été retenues par les organisateurs. Espérons que nous puissions être utiles pour le suivi du sommet et ainsi exercer notre rôle de contrôle de l'action du gouvernement.

M. Michel Herbillon, président. La question du suivi des recommandations de nos rapports parlementaires constitue un sujet récurrent. Sur tous nos bancs, nous devons nous mobiliser auprès du gouvernement, afin que les recommandations des rapports parlementaires soient suivies d'effet. Vous avez particulièrement raison d'insister sur ce point.

Mme Laurence Robert-Dehault (RN). Emmanuel Macron a annoncé 23 milliards d'euros d'investissements pour le continent africain à l'occasion du sommet *Africa Forward*, dont 14 milliards d'euros seraient strictement d'origine française. Cette enveloppe comprend des engagements privés et des projets des acteurs français de l'aide au développement, dont l'Agence française de développement (AFD) et la direction générale du Trésor. J'ai demandé au gouvernement quelles étaient les parts respectives des engagements publics et des engagements privés à travers une question écrite, qui est restée sans réponse. Lors de votre déplacement, avez-vous obtenu des éléments sur la proportion de fonds publics dans le financement des 14 milliards d'euros au continent africain ?

Mme Dieynaba Diop, rapporteure. Nous ne disposons pas du détail de la répartition entre part publique et part privée. Notre rapport liste les investissements français par secteurs : 4,3 milliards d'euros pour la transition énergétique ; 3,8 milliards d'euros pour le numérique et l'intelligence artificielle ; 3,3 milliards d'euros pour l'économie bleue ; 1 milliard d'euros pour l'agriculture ; 942 millions pour la santé ; 300 millions d'euros pour l'industrialisation et 250 millions d'euros pour le secteur bancaire et financier.

Mais votre interrogation est pertinente. Dans le cadre de notre suivi, nous poserons des questions plus précises, pour pouvoir effectuer un retour auprès des membres de la commission.

M. Aurélien Taché (LFI-NFP). Je vous remercie pour ce travail mais je ne peux pas m'empêcher de parler de francophonie. Alors que la France préside actuellement le sommet de la francophonie, le choix d'un pays anglophone, en l'occurrence, le Kenya, est particulier.

J'ai le sentiment que les grands sujets politiques qui agitent l'Afrique francophone en ce moment, notamment la question du Sahel, la situation sécuritaire au Mali, les questions de coopération culturelle, de coopération universitaire, le choix de la prochaine ou du prochain secrétaire général de la francophonie ont été peu ou pas abordés lors de ce sommet.

La francophonie institutionnelle est née d'un mouvement d'émancipation des anciennes colonies françaises. Elle est aujourd'hui dirigée par Mme Mushikiwabo, qui, depuis plusieurs années, ne s'est pas illustrée par une position en faveur du monde francophone, par exemple en ne s'engageant pas pour la paix entre le Rwanda et la République démocratique du Congo (RDC), alors que le second est agressé par le premier.

On parle même aujourd'hui de confier l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) à un ressortissant roumain. Cela serait la première fois qu'un Africain ou qu'une Africaine ne dirigerait pas l'OIF, à l'exception de la Québécoise Michaëlle Jean, d'origine haïtienne.

Avez-vous abordé ces questions lors de votre déplacement ? Si tel n'était pas le cas, je le regretterais profondément.

Mme Dieynaba Diop, rapporteure. Nous regrettons que la francophonie n'ait pas été abordée de manière officielle. Elle a été la grande absente de cet évènement puisqu'aucun évènement ne lui était dédié à Nairobi.

Cette année connaîtra effectivement l'élection du nouveau secrétaire général de l'OIF. Nous devons clairement indiquer qu'il faut examiner de très près les différentes candidatures, notamment celle de la RDC, compte tenu du conflit qui l'oppose au Rwanda. Il s'agit du plus grand pays francophone sur le continent et on doit s'interroger avant de confier la tête de cette organisation à un ressortissant d'un pays non-africain.

M. Aurélien Taché (LFI-NFP). Madame Diop, je suis heureux d'entendre que ces sujets constituaient une préoccupation des collègues, la vôtre en particulier. La RDC a effectivement déposé la candidature de Mme Juliana Amato Lumumba, la fille de Patrice Lubumba. La France s'honorerait à soutenir cette candidature qui réconcilierait le panafricanisme et la francophonie.

M. Vincent Ledoux, rapporteur. Encore une fois, il ne faut plus considérer simplement l'Afrique par le prisme francophone mais à l'échelle du continent. Il faut parler à tout le monde, même si l'Afrique est au cœur de la francophonie. Ce sommet avait vocation à embrasser l'ensemble du continent africain.

M. Frédéric Petit (Dem). Il est essentiel que notre commission réalise ce type de déplacements et produise ce genre de rapports. Cela étant, je souhaiterais revenir sur trois malentendus.

Le premier concerne la francophonie. Si la francophonie doit intervenir, participer à un forum ou prendre une initiative, c'est à elle d'en décider. La francophonie, ce n'est pas la France. Il ne revient pas à la France de déterminer seule les positions ou les soutiens ; c'est à la francophonie, collectivement, de voter et de choisir, notamment son prochain secrétaire général.

Le deuxième malentendu porte sur le sentiment de ne pas avoir été associés à toutes les séquences. Je rappelle que le Parlement est libre d'organiser ses propres initiatives. Lorsqu'un parlementaire participe à une délégation officielle du président de la République, il s'inscrit dans un protocole qui ne lui appartient plus. En revanche, rien n'empêche d'organiser une séquence interparlementaire autonome ; nous pouvons la construire nous-mêmes, sans dépendre de qui que ce soit.

Le troisième malentendu concerne le financement privé. Le recours accru à ce financement ne date pas d'hier, puisqu'il figure déjà dans la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Je voudrais vous inviter, chers collègues, à être prudents. Je siége au conseil d'administration de l'AFD, en tant que parlementaire, et suis aujourd'hui le premier à dénoncer ce qu'il advient de l'aide publique au développement. Cependant, même en augmentant les crédits publics, il restera indispensable de mobiliser des financements privés à un niveau plus élevé, peut-être dix fois supérieur.

Mme Dieynaba Diop, rapporteure. Il n'existe aucun malentendu quand nous disons n'avoir pas été associés comme nous aurions dû l'être. À titre d'exemple, un dîner d'État a été organisé, auquel ont assisté des influenceurs, alors que nous, parlementaires de la commission des affaires étrangères, n'étions pas conviés. Nous avons été informés de la tenue de tables rondes et on nous avait demandé si nous voulions y assister. Nous avons donc formulé la proposition d'intervenir sur les thèmes de la restitution des biens culturels, de l'aide publique au développement, des investissements. Cela n'a pas été retenu. Une autre délégation de parlementaires, dans laquelle figurait madame Dominique Voynet, était présente pour parler de santé, elle aurait également pu être mobilisée.

Le gouvernement ne peut pas prôner le travail avec les parlementaires et, sur place, nous indiquer que nous n'appartenons pas à la délégation officielle. De ce fait, l'accès à certains temps forts nous a été refusé. Il n'y a pas de malentendu ; c'est un choix que nous regrettons.

Cela ne nous a pas pour autant empêchés de conduire des échanges de haut niveau et de pouvoir porter la diplomatie parlementaire. Néanmoins, il est fort dommageable et regrettable que nous ne soyons pas plus associés, en tant que représentants de la nation, à un moment où l'on doit porter les aspirations de notre pays.

Mme Sabrina Sebaihi, rapporteure. D'abord, je souhaite revenir sur la question du choix du pays. Nous n'avons pas eu connaissance des arbitrages ayant présidé au choix du Kenya. Certes, la francophonie doit prendre les décisions qui la concernent mais nous ne disposons pas des éléments ayant conduit au choix de la France de se tourner vers le Kenya plutôt que vers un pays francophone.

Elle intervient, par ailleurs, dans un contexte marqué par un certain malaise dans les relations entre la France et plusieurs pays africains, notamment francophones et anciennement colonisés. Ne pas le reconnaître reviendrait à ignorer une partie de la problématique liée à ce choix du Kenya.

Je demeure donc réservée quant à l'opportunité d'avoir sélectionné un pays anglophone, avec un sommet largement orienté vers le business, alors que d'autres enjeux méritent également d'être traités. Ceci est d'autant plus vrai que, paradoxalement, les participants francophones étaient les plus nombreux à Nairobi. Je ne sais donc pas si ce sommet pénalisera ou non nos relations avec nos partenaires historiques.

Ensuite, je souhaite aborder la question du rôle des parlementaires dans les délégations. Il s'agit d'un problème récurrent, rendu particulièrement visible ici en raison du nombre élevé de parlementaires présents – une dizaine – issus de différentes délégations. Or, malgré les moyens financiers investis, le travail de préparation réalisé en amont et les propositions formulées aux organisateurs, le rôle de ces parlementaires s'est souvent révélé marginal : être invités pour rester comme des « plantes vertes » pendant des heures n'est pas satisfaisant et donne le sentiment d'une perte de temps et d'énergie.

Des échanges parallèles ont néanmoins été organisés, notamment avec le Parlement kenyan et divers partenaires institutionnels, dont Bpifrance, l'AFD, qui ont permis d'avancer sur certains sujets.

M. Michel Herbillon, président. Ce que vous décrivez là n'est évidemment pas normal et doit véritablement servir de jurisprudence pour l'avenir, concernant la présence des parlementaires à un certain nombre de sommets internationaux.

M. Vincent Ledoux, rapporteur. S'agissant, d'abord, du choix du pays, il existe un narratif qu'il convient de rappeler, depuis Ouagadougou en 2017 jusqu'à Nairobi en 2026. Cette trajectoire illustre l'évolution de la géographie de la diplomatie française en Afrique, avec une volonté affirmée d'élargir le regard à l'ensemble du continent, y compris aux régions non francophones. Il s'agit de montrer qu'il existe d'autres dynamiques au-delà de notre pré carré et de souligner l'ambition du président de la République de parcourir, dans sa globalité, le continent africain.

En second lieu, concernant l'organisation, je considère que l'analyse proposée est juste. Il nous appartient, en interne, de tirer les enseignements nécessaires. Plutôt que de pointer des insuffisances extérieures, il convient de s'interroger sur ce que nous voulons accomplir et sur la manière dont nous nous organisons en amont pour y parvenir. Nous avons tenté de le faire, mais des marges de progression subsistent. Il nous revient de définir clairement la manière dont nous voulons prendre part à de telles manifestations.

M. Michel Guiniot (RN). À vous entendre, plusieurs problèmes se posent. Un tel déplacement ne sert à rien ou presque. Quoi qu'il en soit, la représentation de l'Assemblée nationale n'a pas brillé, comme vous venez de l'indiquer vous-même. Le couac doit bien avoir une origine, qu'il s'agisse du ministère chargé des affaires étrangères ou de l'Élysée. Il doit exister des raisons pour lesquelles vous n'avez pas pu remplir le rôle que vous espériez remplir. C'est le premier point.

Vous avez indiqué dans votre rapport que certains sujets ont été peu ou pas évoqués. Tel est le cas de la question de la présence militaire française, de la diminution de l'aide publique au développement, des droits de l'homme ou de l'immigration. Savez-vous pourquoi ces sujets n'ont pas été abordés ?

La déclaration finale comprend un engagement à accorder « une attention particulière aux droits de l'homme, à la protection des enfants et des mineurs, à la diversité culturelle, au plurilinguisme, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la durabilité environnementale, à la protection des groupes vulnérables dans le domaine de la transformation numérique ». Pourriez-vous nous indiquer si les 14 milliards d'euros d'investissements français en Afrique, en particulier publics, peuvent être révoqués si les pays ne respectent pas leurs engagements en matière, notamment, de droits de l'homme ou d'égalité homme-femme ?

Enfin, monsieur Ledoux, dans votre contribution, vous annoncez que « le développement durable du continent africain ne passera pas par une assistance extérieure plus généreuse ». Ceci est juste, puisque seuls 10 % des 4 milliards de capitaux africains sont investis en Afrique, selon le président de la Banque africaine de développement. Quel est donc l'intérêt pour l'Afrique que la France réalise plus de 50 % de l'investissement total du sommet *Africa Forward* ?

M. Vincent Ledoux, rapporteur. Nous nous efforçons d'être les plus transparents possible en évoquant ces difficultés. Cela étant, il ne s'agit nullement d'un sommet blanc pour les parlementaires, bien au contraire. Nous en revenons avec un rapport dont la publication, je l'espère, sera autorisée par la commission. L'essentiel consiste à reconnaître qu'il existe des axes de progrès et d'amélioration et à anticiper pour éviter que cela ne se reproduise pas. Pour ma part, je préfère porter un regard critique sur nos propres démarches plutôt que d'imputer des responsabilités extérieures. Il ne s'agit pas de désigner des coupables mais de réfléchir aux moyens de faire entendre, demain, une voix plus forte dans ce type de rendez-vous international complexe.

À cet égard, je vous invite à lire attentivement la page 27, consacrée aux conclusions du sommet de Nairobi. Tout y est clairement exposé, y compris les éléments relatifs au choix du Kenya. Il s'agit d'une orientation assumée et validée, notamment par l'Union africaine : « Le choix d'un pays anglophone sans passé colonial avec la France vise à construire de nouvelles relations fondées sur des intérêts économiques et stratégiques réciproques ».

Il faut bien comprendre qu'en trois jours, il n'était pas possible de traiter l'ensemble des enjeux concernant le continent africain. Pour autant, rien n'est abandonné en matière de francophonie. Il existe bien une inflexion et il faudra veiller à ce que le changement de « logiciel », de paradigme géographique, n'éloigne pas la France de ses partenaires historiques de l'Afrique francophone, avec lesquels elle partage des liens humains particuliers, ni de ses engagements sur les enjeux globaux. La conclusion du sommet porte précisément sur l'environnement, la santé, la gouvernance, le multilatéralisme et trace la feuille de route à venir.

M. Michel Herbillon, président. La première question de notre collègue Michel Guiniot concernait les dysfonctionnements évoqués par les rapporteurs.

Mme Sabrina Sebaihi, rapporteure. Je partage avec monsieur Ledoux l'idée qu'il faut éviter de faire porter le blâme aux uns ou aux autres. Lors d'une réunion d'échange avec le secrétariat général du sommet, nous avons clairement indiqué que la délégation parlementaire souhaitait être associée pleinement aux temps d'échanges de cet événement. Face aux difficultés de pouvoir participer aux différentes tables rondes, nous avons organisé un programme parallèle pour les parlementaires. Il ne s'agit donc pas d'un sommet « à blanc ».

Lorsque le président de la République a évoqué la loi sur les restitutions de biens culturels ayant fait l'objet d'une appropriation illicite, plus de dix parlementaires étaient présents dans la salle au moment de ce débat mais cela n'a pas été valorisé, alors même que ce texte a été voté à l'unanimité de notre Assemblée. Franchement, il est regrettable de ne pas s'appuyer sur les parlementaires présents pour parler de ce texte, des suites de la restitution, y compris avec les États concernés. Encore une fois, pendant les temps organisés par la délégation et par l'Élysée, les parlementaires sont restés spectateurs et n'ont été d'aucune utilité.

En revanche, le reste du temps passé sur place a été particulièrement rempli. Nous avons rencontré de très nombreux partenaires, notamment les entreprises françaises présentes en Afrique, qui formulent des demandes très spécifiques, y compris auprès des parlementaires. Nous avons été ainsi sollicités sur des sujets auxquels nous ne nous attendions absolument pas.

Un suivi de ce sommet sera naturellement organisé. Je conclus en précisant que j'étais également critique du rôle qui avait été confié à des parlementaires durant les conférences des parties (COP) aux conventions relatives au climat ou à l'environnement où, pareillement, nous nous sentions inutiles, alors que nous avions tant à apporter. Lors de tels événements, il est nécessaire de mieux valoriser la présence des parlementaires auprès de nos partenaires.

M. Michel Guiniot (RN). Laissez-moi rétablir un fait : je n'ai pas dit que vous n'aviez rien fait sur place mais que vous n'aviez pas pu réaliser ce que vous souhaitiez.

M. Michel Herbillon, président. Au début de votre intervention, vous avez pourtant indiqué que cette délégation ne servait à rien.

M. Michel Guiniot (RN). Oui, dans ces conditions qui furent les siennes. Quoi qu'il en soit, il importe malgré tout de trouver le responsable de cette désorganisation. Si le président de la République ne veut pas donner la parole aux parlementaires, je partage, chose rare, le point de vue de madame Sebaihi.

Mme Dominique Voynet (EcoS). Il est fort dommage que la discussion se concentre sur le sort des parlementaires. Pour ma part, je n'ai que faire d'assister à un dîner d'État ou à des discours qui sont de toute façon disponibles en ligne.

En revanche, j'estime que notre commission doit effectivement mieux anticiper et trouver une place au dialogue interparlementaire. Cela fut le cas à Nairobi, où nous avons passé une journée entière au Parlement kényan. Nous avons pu y observer la fierté de nos homologues parlementaires de nous présenter le travail conduit dans le cadre de la réforme de leur Constitution. Historiquement inspirée de la tradition anglaise, elle se rapproche désormais de celle de la France, notamment s'agissant de la séparation des pouvoirs.

J'ai également participé à un groupe de travail avec des ministres et des parlementaires de l'ensemble de l'Afrique, qui a abouti sur un appel sur les questions de santé. Celui-ci était particulièrement intéressant. Il ne s'inscrivait pas dans une forme de charité européenne envers l'Afrique mais dans la construction de partenariats gagnant-gagnant. En matière de santé, je pense notamment à l'action déployée par le Kenya avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'Unitaid, afin de développer une filière autonome de production de vaccins en Afrique. Celle-ci lui permettrait en effet, notamment, de s'exonérer de la dépendance envers l'Inde et la Chine, qui produisent l'essentiel des matières premières et constituent les principales filières de production de vaccins. J'ai d'ailleurs pu constater l'incroyable énergie et la mobilisation de capacités au Kenya pour permettre le développement de ces filières.

Enfin, s'agissant de la rupture avec le « pré carré », je ne suis pas sûre que la France ait véritablement choisi Nairobi. Il existe effectivement un malaise profond dans la relation entre la France et un certain nombre de pays africains francophones historiquement colonisés. La France a-t-elle choisi Nairobi ou s'est-elle déportée vers l'Afrique anglophone par nécessité ? Au fond, peu importe. Nous avons pu néanmoins observer des évolutions sur le plan diplomatique. Je pense par exemple à l'intervention du président sénégalais, quelques jours avant sa rupture avec son premier ministre.

Pour finir, le sommet s'est déroulé quelques jours avant le déclenchement d'une épidémie d'Ébola autour d'un nouveau variant, qui semble absolument hors de contrôle en République démocratique du Congo et en Ouganda. Je me demande si nous ne devrions pas interpellier le ministère des affaires étrangères pour connaître le rôle de la France dans la lutte contre cette épidémie, non seulement pour nous

protéger nous-mêmes du risque infectieux mais surtout pour aider ces pays à se doter des capacités qui permettent d’y répondre.

M. Vincent Ledoux, rapporteur. Je partage votre avis concernant l’évolution des positions des différents acteurs. Nous pourrions naturellement nous interroger pour savoir si nous nous adaptons à ce mouvement, si nous le subissons ou si nous l’anticipons. Chacun pourra se forger sa propre appréciation et je laisse à tous la liberté de la porter.

S’agissant d’Ébola, j’ai eu l’occasion de rencontrer personnellement, au Congo, le professeur Muyembe, à l’origine de la découverte du virus Ébola. Je souhaiterais que nous puissions consacrer un temps spécifique, au sein de cette commission, à ces enjeux sanitaires. Je proposerai d’ailleurs que nous puissions entendre le professeur Muyembe, dont le témoignage serait particulièrement éclairant. Par ailleurs, nous pourrions interroger le Quai d’Orsay afin d’obtenir des informations précises sur l’action menée par la France.

Je veux également insister sur un point : nous étions aussi présents pour observer, et cette tâche fut extrêmement enrichissante. Il s’agissait d’un sommet de chefs d’État et de gouvernement, non d’un sommet parlementaire. Dès lors, même si nous souhaitions être pleinement associés, notre place demeurerait différente. Toutefois, les échanges et les prises de parole que nous avons suivis nous ont beaucoup appris.

Il est donc essentiel de rappeler que cette mission n’a en rien été blanche. Elle a été riche et utile, chacun dans son rôle, au sein de délégations diverses.

Mme Sophia Chikirou (LFI-NFP). Je souhaite formuler quatre remarques au sujet de votre rapport.

La déclaration de Nairobi célèbre la transformation locale et la souveraineté africaine. Pourtant, chaque contrat signé sécurise pour la France l’accès aux minerais critiques, aux ports et aux données du continent. Le président de la Banque africaine de développement plaide lui-même pour l’adaptation des contraintes environnementales imposées à l’Afrique et pour les crédits carbone. En résumé, on demande à l’Afrique de rester un réservoir de matières premières et un puits de carbone au service de la transition européenne. N’est-ce pas là la définition même du colonialisme vert ?

Ensuite, le rapport rappelle que l’aide publique au développement est en nette diminution et que le sommet érige le capital privé en principal moteur du développement africain. Mais les 14 milliards d’euros pour les grands groupes français ne remplaceront jamais la solidarité que ce gouvernement français macroniste a sabordée. On ne co-développe pas un continent avec les profits de TotalEnergies. Mesdames et messieurs les rapporteurs, derrière le « gagnant-gagnant » affiché, ne s’agit-il pas plutôt d’un désengagement de l’État français au profit du secteur privé, le tout maquillé en stratégie ?

Je souhaite aussi revenir sur un sujet évoqué par Aurélien Taché, c'est-à-dire l'aveu de notre échec au Sahel, qui a fait l'objet d'une tentative de dissimulation en installant ce sommet au Kenya, dans un pays anglophone. Il est donc loisible de se demander s'il ne s'agit pas d'un choix par défaut, puisque nous sommes expulsés de tous les pays du Sahel. Comment peut-on bâtir un partenariat d'égaux à égaux, comme nous l'appelons tous de nos vœux, en transformant cette expulsion en succès diplomatique ?

Quand allons-nous tirer le bilan de l'échec sahélien au lieu de le contourner par un simple changement de décor ? Le décor change mais le projet reste le même : celui qui consiste à capturer les matières premières dans des secteurs stratégiques et à les livrer désormais au privé. Comment peut-on se satisfaire d'un sommet où aucune réflexion n'est menée sur la francophonie ainsi que la coopération culturelle et universitaire, qui sont en réalité les véritables moteurs des relations renouvelées et équilibrées que tout le monde revendique avec les pays africains ?

Enfin, et ce n'est pas rien, ce sommet s'est tenu sans peuple, sans Parlement, sans droit. C'est d'ailleurs l'un des aveux de votre rapport, qui souligne que la société civile a été entièrement marginalisée de ce sommet. Vous l'avez rappelé : les parlementaires n'ont eu aucun rôle. De votre propre aveu, les droits de l'homme, la gouvernance, l'immigration et l'APD ont été peu ou pas évoqués. En somme, il s'agissait en effet d'un sommet de chefs d'État, de banques et de présidents-directeurs généraux (PDG), un club de quarante dirigeants qui décident pour 1,4 milliard d'habitants. J'en viens donc à me dire qu'en réalité, il ne s'agissait pas d'un partenariat mais plutôt d'une espèce de réunion du « directoire de l'Afrique ». J'aimerais donc obtenir votre avis sincère sur le sujet.

Je peux comprendre que certains trouvent que le déplacement au Kenya, les contrats signés, la capture des minerais et des richesses de l'Afrique constituent un projet renouvelé. Pour notre part, nous estimons à l'inverse qu'il s'agit d'un grand pas en arrière et qu'il est temps de tourner la page. Vivement 2027, la meilleure solution pour en terminer avec ces dix ans de macronisme et de politique où la France s'est fait humilier sur la scène africaine. Vivement 2027 et un président – Jean-Luc Mélenchon, je l'espère – réellement à la hauteur.

M. Vincent Ledoux, rapporteur. Vous avez compris que madame Chikirou vient de réaliser sa vidéo à destination des réseaux sociaux, pour « montrer » aux Africains que seuls Jean-Luc Mélenchon et ses aficionados sont là pour les défendre et les soutenir contre les affreux colonialistes et capitalistes que nous sommes.

Madame Chikirou, je revendique le capital privé comme un moteur du co-développement du continent africain avec l'Europe et la France. En effet, c'est ensemble que nous développerons, sur des valeurs que nous partageons. Ensuite, le choix du Kenya n'est pas subi mais bien délibéré. Le président de la République a indiqué depuis très longtemps cette nécessité de réorienter la géographie de la France sur le continent africain, notamment en direction des pays anglophones.

Enfin, quand je vous entends parler du désengagement du Sahel, les bras m'en tombent. Les liens existent toujours avec le Mali, notamment les liens économiques, qui demeurent puissants. Par ailleurs, je rappelle que le président sénégalais était présent et, à travers lui, les Sahéliens.

Mme Sophia Chikirou (LFI-NFP). Il n'en demeure pas moins que le sommet n'a pas eu lieu dans un pays francophone.

M. Frédéric Petit (Dem). Le Kenya fait partie de la francophonie.

Mme Sophia Chikirou (LFI-NFP). Le Kenya, ce n'est pas la francophonie.

M. Vincent Ledoux, rapporteur. Où est le problème ? Il s'agit là de toute l'Afrique. Nous savons bien que, en compagnie de monsieur Taché, vous déployez un plaidoyer en faveur de la candidature de la RDC au secrétariat général de la francophonie, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui, madame Chikirou.

Mme Sophia Chikirou (LFI-NFP). C'est précisément le sujet. Nous allons devoir réparer les bêtises de dix ans de macronisme.

M. Vincent Ledoux, rapporteur. L'Afrique est continentale.

M. Michel Herbillon, président. Laissez les rapporteurs répondre aux interpellations toujours modérées de madame Chikirou.

M. Vincent Ledoux, rapporteur. J'ajoute que la société civile était bien présente, notamment à travers les chefs d'entreprises. Le français y était beaucoup parlé.

Mme Sophia Chikirou (LFI-NFP). De nombreuses personnes parlent anglais en France mais cela ne fait pas pour autant de notre pays un pays anglophone.

M. Vincent Ledoux, rapporteur. Madame Chikirou, nous avons compris que vous utilisez cette séquence de questions pour réaliser votre vidéo. Notre rapport n'a pas vocation à figurer dans une vidéo mais à enrichir les travaux de la commission des affaires étrangères, pour laquelle nous œuvrons.

Mme Dieynaba Diop, rapporteure. La question de savoir s'il s'agit véritablement d'un partenariat gagnant-gagnant mérite d'être posée. Pour ma part, je ne considère pas que nous soyons dans une logique de colonialisme vert mais il est nécessaire de revoir les équilibres dans les discussions et dans les accords qui sont conclus. Sur ce point, je suis pleinement en accord avec vous.

Cela étant, je ne pense pas que le continent africain et ses dirigeants soient naïfs. Ils concluent des accords, dans lesquels ils trouvent eux-mêmes des intérêts. D'ailleurs, ce sont eux qui ont exprimé le souhait de voir se développer davantage d'investissements privés et d'avoir la capacité de les attirer. Je l'ai rappelé en

préambule : les investissements privés doivent venir en complément des investissements issus de l'aide publique au développement sans s'y substituer, notamment dans des secteurs essentiels tels que la santé, l'éducation ou les infrastructures, qui demeurent insuffisamment développés sur le continent.

Dès lors, il ne me paraît pas juste d'affirmer que ces États seraient systématiquement exploités. Ils ont participé pleinement aux négociations, formulé des propositions et pris des décisions en connaissance de cause. Ils ont signé ces accords parce qu'ils y trouvent un intérêt. Leurs déclarations à cet égard ont d'ailleurs été très claires sur ce sujet.

Mme Sabrina Sebaihi, rapporteure. La problématique de l'extraction des minerais est évidente. Dans le cas des tensions entre la RDC et le Rwanda, les enjeux liés aux minerais étaient centraux, notamment dans une perspective de souveraineté européenne en matière numérique. Conscients de ce problème, plusieurs d'entre nous avaient d'ailleurs appelé à suspendre l'accord d'association entre l'Union européenne et le Rwanda, compte tenu de ces enjeux.

Lors des différentes séquences que nous avons menées en parallèle du sommet, nous avons notamment eu l'occasion d'échanger avec le vice-président de la Banque mondiale et le président de la Banque africaine de développement. Il en ressort une volonté affichée de bâtir un partenariat gagnant-gagnant. Toutefois, celui-ci ne sera véritablement équilibré que si les demandes des pays africains sont pleinement prises en compte, notamment leur volonté d'extraire, transformer et exporter depuis leur propre territoire, plutôt que d'exporter des matières brutes vers l'Europe. Cette orientation permettrait de créer de l'emploi local et de renforcer leur autonomie énergétique et économique.

Cela suppose toutefois des infrastructures adaptées, ce qui justifie l'intervention de l'AFD et de l'APD pour soutenir ces projets et permettre à ces pays de pouvoir extraire, transformer, exporter de leur plein gré et de s'inscrire véritablement dans un partenariat gagnant-gagnant. À l'heure actuelle, nous n'y sommes pas mais telle est clairement la direction à suivre. Dans le cadre de notre suivi, il sera essentiel d'accompagner ces États dans leur volonté d'autonomie ou d'indépendance, notamment dans le domaine énergétique.

Enfin, les échanges avec Bpifrance et Business France ont montré que nos efforts doivent porter principalement sur les très petites entreprises (TPE) et les PME françaises, qui rencontrent des difficultés d'implantation et recherchent des partenaires locaux. Il s'agit là de véritables opportunités de partenariats gagnant-gagnant pour ces entreprises.

Aujourd'hui, notre responsabilité consiste à entendre la demande de ces pays et de leur permettre d'atteindre cette autonomie telle qu'ils la réclament, et cesser d'envoyer en Europe ce qui pourrait être transformé sur place.

Mme Liliana Tanguy (EPR). J'estime pour ma part que le choix d'un pays anglophone pour accueillir ce sommet était pertinent parce que la francophonie doit

pouvoir se développer, y compris dans les pays de culture anglo-saxonne. Je rappelle aussi, comme l'a rappelé notre collègue Frédéric Petit, que le Kenya fait également partie de la francophonie. Ce choix constituait un moyen de développer l'influence française au-delà de notre périmètre habituel et de notre « zone de confort ».

Par ailleurs, s'agissant du partenariat, je rejoins les propos de madame Sebaihi. Ces pays expriment la demande de pouvoir maîtriser complètement la filière de l'extraction et de l'exploitation de leurs minerais. Ils ont donc besoin de capitaux et l'expriment dans le cadre du partenariat Europe-Afrique, en particulier entre la France et l'Afrique. Ce partenariat se construit avec les pays africains, bien loin du « colonialisme vert » ou que sais-je, comme le proférait tout à l'heure madame Chikirou.

Il n'en demeure pas moins essentiel d'associer les parlementaires. En compagnie de Pierre Pribetich, nous avons d'ailleurs rédigé un rapport d'information sur la diplomatie parlementaire dans lequel nous ne cessons de plaider en faveur d'une meilleure association des parlementaires à ces grands sommets, qui réunissent des chefs d'État et de gouvernement.

Aviez-vous contacté directement le secrétaire général du sommet ? D'expérience, je sais que les bonnes accréditations sont essentielles dans ce genre de rencontres.

M. Michel Herbillon, président. J'imagine que les rapporteurs, appuyés par l'administrateur qui les accompagnait, s'étaient occupés d'obtenir ces accréditations.

Mme Dieynaba Diop, rapporteure. Nous sommes entrés en contact avec le secrétaire général du sommet, que nous avons sollicité bien en amont. Nous avons même tenu avec lui une réunion en visioconférence, au cours de laquelle nous avons clairement formulé nos attentes. Force est toutefois de constater que, si nous avons été écoutés, nos demandes n'ont pas été véritablement prises en compte. Sur place, nous avons ainsi constaté que, s'agissant des accréditations, certaines étaient conformes mais que, dans d'autres cas, il a fallu peser de tout notre poids, notamment pour pouvoir assister à la réunion des chefs d'État et de gouvernement, où, en tant que parlementaires, nous étions pourtant à notre place.

Le dîner d'État n'était pas notre sujet. Simplement, nous sommes des parlementaires, porteurs d'expertises, notamment sur la restitution des biens culturels acquis de manière illicite ou sur l'aide publique au développement. Il aurait été utile que cette parole puisse être mobilisée lors des tables rondes. Pour autant, nous avons bénéficié d'un excellent programme. Nous avons échangé avec nos homologues kenyans et d'autres partenaires sur des sujets essentiels, tels que la lutte contre la corruption, la digitalisation ou encore les systèmes de santé.

Notre mission a donc été utile mais nous regrettons que notre voix n'ait pas été entendue à certains moments, comme lors des tables rondes. Nous sommes

pleinement conscients de ne pas être des chefs d'État mais il demeure essentiel de s'appuyer sur la représentation nationale dans ce type de sommets.

M. Jérôme Buisson (RN). Lors du sommet *Africa Forward*, le président de la République a évoqué une refonte de nos relations avec les pays africains, marquant le passage d'une logique d'aide au développement à une logique d'investissement. À cette occasion, une plénière a réuni les chefs d'État et de gouvernement avec un contingent de trente à quarante PDG de grands groupes français et africains, afin d'aborder les enjeux de l'industrialisation durable et de la transition énergétique. Pourtant, à ce jour, l'Afrique ne représente qu'une part modeste de notre commerce extérieur, tant en volume qu'en valeur absolue.

Qui plus est, notre influence commerciale recule face à la concurrence non seulement chinoise et américaine mais aussi russe, turque, allemande et italienne. Nos atouts historiques et linguistiques ne suffisent plus à maintenir notre position. Dans ce contexte, alors que la transition énergétique et technologique rend l'accès aux minerais critiques toujours plus stratégique, comment la France compte-t-elle renforcer ses partenariats avec les pays africains ? Ce sujet a-t-il été abordé, pour sécuriser ces ressources essentielles ?

M. Vincent Ledoux, rapporteur. Il s'agit certes de sécuriser des ressources mais aussi, et surtout, de contribuer à tout ce qui gravite autour de ces ressources. Les partenaires africains expriment une forte demande d'expertise française sur l'ensemble de cette périphérie. Comme cela a été rappelé précédemment, les grands groupes n'ont pas besoin de l'État français pour s'implanter. Ils disposent déjà des capacités nécessaires et sont présents depuis de nombreuses années.

En revanche, les attentes exprimées concernent davantage l'apport d'expertise. Lors de mon déplacement en République démocratique du Congo dans le cadre de la mission opérationnelle qui m'a été confiée avec Aurélien Taché, par exemple, il a été question de l'uranium congolais et de la nécessité d'organiser un maillage de centrales nucléaires, notamment de mini centrales civiles. Une demande claire de bénéficier de notre savoir-faire technique a ainsi été formulée.

Des opportunités s'offrent à nous. Assurément, il convient de sécuriser l'approvisionnement de certains marchés. Toutefois, il est essentiel de dépasser l'idée selon laquelle nous serions systématiquement perçus comme des prédateurs. Cette suspicion, parfois nourrie par des expressions telles que celle de « colonialisme vert », appelle une clarification.

L'enjeu est de s'inscrire dans une logique économique et financière que les pays africains revendiquent eux-mêmes. Notre collègue Dieynaba Diop a ainsi rappelé que nos partenaires savaient où se situaient leurs intérêts. Chacun doit défendre ses propres intérêts mais nous avons également vocation à être présents pour apporter notre savoir-faire sur l'ensemble des filières qui gravitent autour du secteur minier.

M. Frédéric Petit (Dem). Il a beaucoup été question de l'AFD aujourd'hui. Je rappelle, mes chers collègues, que depuis 2021, nous disposons de huit places de parlementaires au conseil d'administration de l'AFD, qui se réunit tous les mois. C'est dans ce cadre qu'il faut demander des détails sur la répartition des 14 milliards d'euros engagés lors de ce sommet. Ces conseils d'administration durent généralement une journée ; nous sommes plusieurs ici à y être associés. Plutôt que de rédiger des lettres, de mener de nouvelles missions, il faut penser à ces outils qui existent mais que l'on utilise trop peu.

M. Michel Herbillon, président. Lors de son audition devant notre commission, le nouveau directeur général de l'AFD, M. Christophe Lecourtier, a souligné à quel point il souhaitait associer les parlementaires et qu'il se tenait à leur disposition.

En conclusion, je souhaite souligner que le sommet *Africa Forward* a permis de franchir une étape importante grâce à plusieurs livrables concrets. Parmi ceux-ci figurent la signature d'accords de coopération économique et industrielle et de financements dédiés aux infrastructures et à la transition énergétique, pour un montant global de 23 milliards d'euros, ce qui est considérable, ainsi que l'annonce de financements dédiés aux infrastructures et à la transition énergétique. S'y ajoutent le lancement de partenariats dans les domaines du numérique, de la santé et de la formation, ainsi que la mise en place de cadres de dialogue renforcés entre acteurs publics et privés.

Ces résultats traduisent une volonté commune : faire émerger une relation plus équilibrée, plus opérationnelle et davantage tournée vers l'investissement, l'innovation et la création de valeur partagée entre la France et les pays africains. Cependant, une question essentielle demeure : comment transformer ces engagements en réalisations concrètes et durables ? Car un sommet ne saurait se mesurer uniquement à la qualité des annonces mais à leur mise en œuvre effective dans le temps. Les projets annoncés devront produire des effets visibles, des opportunités nouvelles et concrètes, notamment pour les jeunes africaines et françaises.

L'enjeu est donc celui de la continuité. Cette dynamique engagée entre la France et les pays africains devra s'inscrire dans le temps, au-delà des rendez-vous diplomatiques, afin de bâtir un partenariat stable, exigeant et durable, capable de répondre aux grands défis économiques, technologiques et humains de demain. Il y a là un espace important pour la diplomatie parlementaire, qui pourra entretenir dans la durée le haut niveau de relations ainsi nouées. Notre commission, à travers ses rapporteurs, devra effectuer le suivi des différentes recommandations contenues dans leur excellent rapport.

Conformément à l'article 145 du Règlement de l'Assemblée nationale, à l'issue des échanges, la commission autorise à l'unanimité la publication du rapport d'information qui lui a été présenté sous la forme d'une communication des participants à ce déplacement.

ANNEXE N° 1 : PROGRAMME DU DÉPLACEMENT DE LA DÉLÉGATION

Dimanche 10 mai 2026

11 heures 30 : Visite du centre de santé *Riruta Health Center* avec le ministre de la santé du Kenya, M. Aden Duale.

13 heures 30 : Déjeuner avec le vice-président de la Banque mondiale, M. Akhiko Nishio.

16 heures 30 : Entretien avec M. Sidi Ould Tah, président de la Banque africaine de développement.

18 heures : Déambulation au Pavillon de l'innovation et de la création sociale et remise des conclusions des travaux de la Fondation pour l'innovation démocratique.

19 heures 30 : Soirée de clôture de l'*Africa Forward Fest* de l'Alliance Française de Nairobi.

Lundi 11 mai 2026

10 heures 30 : Déambulation au Forum des affaires du sommet *Africa Forward*

12 heures : Séquence sur les industries culturelles et créatives en présence du Président de la République Française

14 heures 30 : Séquence sur le sport en présence des présidents du Sénégal, du Kenya, de l'Ouganda et de la France

15 heures 30 : Rencontre avec des responsables d'entreprises présentes sur le continent africain, en présence de M. Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance.

Mardi 12 mai 2026

9 heures : Plénière d'ouverture du sommet *Africa Forward* des chefs d'États et de gouvernement.

12 heures : Rencontre avec des membres du parlement du Kenya :

- **12 heures** : Visite du Parlement ;
- **12 heures 30** : Entretien avec les membres du groupe d'amitié Kenya-France ;
- **13 heures 30** : Déjeuner offert par Mme Gladys Boss Shollei, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Kenya ;
- **14 heures 30** : Observation des débats parlementaires du Sénat ;
- **15 heures** : Entretien avec les membres de la commission de la défense, du renseignement et des affaires étrangères ;
- **16 heures** : Entretien avec le comité de lutte contre la corruption.

17 heures 30 : Échange avec M. Louis Margueritte, directeur général de Business France.

ANNEXE N° 2 : DÉCLARATION FINALE DE NAIROBI DU 12 MAI 2026

Nous, représentants de pays africains et de la République française, réunis au sommet « *Africa Forward* » le 12 mai 2026,

Reconnaissant les profondes transformations du paysage économique, technologique, environnemental et géopolitique mondial,

Affirmant notre attachement commun à un ordre international pacifique, juste et fondé sur des règles de droit et reposant sur les principes de la Charte des Nations unies,

Affirmant notre attachement commun au développement durable, à la croissance solidaire et à des économies et à des sociétés résilientes,

Reconnaissant le potentiel considérable de l’Afrique comme moteur de la croissance, de l’innovation et de la prospérité à l’échelle mondiale,

Réaffirmant la nécessité de partenariats fondés sur le respect mutuel, les responsabilités communes et le co-développement,

Adoptons la présente déclaration en tant que cadre du partenariat renforcé entre l’Afrique et la France pour accroître la croissance solidaire et l’innovation.

Nous reconnaissons l’évolution de l’environnement de sécurité internationale et ses conséquences pour l’Afrique ainsi que les liens de plus en plus forts entre la paix, la sécurité et le développement durable.

i. Affirmer les principes et les objectifs de l’Acte constitutif de l’Union africaine, qui promeut l’unité, la paix, la sécurité, la bonne gouvernance, des élections ouvertes et démocratiques ainsi que la coopération entre ses États membres.

ii. Soutenir les solutions en faveur de la paix et de la sécurité pilotées par l’Afrique grâce à l’Architecture africaine de paix et de sécurité de l’Union africaine et à la mise en œuvre de la résolution 2719 du Conseil de sécurité des Nations unies pour un partenariat renforcé entre les Nations unies et l’Union africaine, notamment s’agissant des processus de planification et de prise de décision et du financement prévisible et durable des opérations menées par l’Union africaine.

iii. Définir de nouvelles pistes de coopération afin de faire face aux menaces émergentes et aux menaces transnationales, notamment le terrorisme, la

criminalité transnationale organisée, les cybermenaces, les flux illicites, le trafic d'armes, le trafic de migrants et le trafic de drogues illicites.

iv. Renforcer l'autonomie stratégique, la résilience et les capacités en matière de sécurité collective de l'Afrique dans un contexte de bouleversement des rapports de force internationaux.

v. Approfondir le dialogue sur la façon de faire face à la fragmentation géopolitique, à la volatilité économique et à l'affaiblissement du consensus multilatéral, qui ont des conséquences sur la paix et les questions de sécurité en Afrique.

vi. Renforcer les capacités institutionnelles et les mécanismes de sécurité collective pour faire face aux conflits en cours dans la Corne de l'Afrique, la région des Grands Lacs et la région du Sahel par la cessation des hostilités, le dialogue inclusif, le renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et la stabilisation de la région.

vii. Établir un lien entre la sécurité avec la croissance économique solidaire, l'autonomisation des jeunes, l'éducation, la résilience climatique et la mobilisation de la diaspora.

viii. Soutenir une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace et plus représentatif, conformément aux objectifs de la Position africaine commune, notamment le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte sur la représentation équitable de l'Afrique.

Nous affirmons qu'il est nécessaire de transformer l'agriculture en un secteur moderne, compétitif et résilient face aux changements climatiques.

Nous nous engageons à mener les actions suivantes :

i. Promouvoir une agriculture et des systèmes alimentaires productifs, durables et résilients, notamment le développement de l'agro-industrie et des chaînes de valeur intégrées, en particulier dans les secteurs qui peuvent être développés à grande échelle.

ii. Encourager les systèmes d'agriculture et d'élevage qui améliorent la nutrition tout en adoptant l'approche « Une seule santé » afin de protéger la santé humaine, animale et des écosystèmes.

iii. Renforcer les systèmes alimentaires, la productivité des élevages et les économies rurales et garantir une chaîne d'approvisionnement en engrais durable.

iv. Investir dans la recherche, l'innovation et les pratiques adaptées aux changements climatiques dans le secteur de l'agriculture, notamment l'agro-écologie, l'agroforesterie, les semences de qualité adaptées aux conditions locales,

la gestion intégrée de la santé des sols et les outils numériques tout en encourageant la recherche conjointe et les partenariats de développement avec des institutions françaises.

v. Renforcer l'enseignement technique et supérieur agricole afin de mieux intégrer les jeunes au marché du travail local.

vi. Promouvoir des chaînes de valeurs structurées dans le secteur de l'agriculture, notamment l'agro-transformation, la chaîne du froid, la logistique et le commerce national, régional et international dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, afin de passer d'une agriculture reposant seulement sur l'exportation de produits bruts à une agriculture qui soit un vecteur d'industrialisation, de valeur ajoutée et de souveraineté économique.

vii. Autonomiser les jeunes, les femmes et les petits exploitants grâce à des financements, à la propriété foncière, à des outils numériques pour l'agriculture de précision et à technologie financière appliquée à l'agriculture ainsi que grâce à des incubateurs d'innovation et aux développements des compétences.

viii. Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, promouvoir des régimes sains pour tous et encourager les liens économiques entre les zones rurales et les zones urbaines.

ix. Renforcer la résilience de l'agriculture et des systèmes alimentaires grâce à une approche globale et systémique qui tienne compte des normes climatiques, environnementales, économiques et sanitaires ainsi que des problématiques géopolitiques.

x. Soutenir à cet égard la mise en œuvre opérationnelle du Plan d'action 2024-2034 du Sommet africain sur les engrais et la santé des sols, à la fois sur le plan du savoir-faire technique et sur le plan du renforcement des capacités.

xi. Mobiliser les investissements public-privé et les partenariats public-privé au service de parcs agro-industriels et de chaînes de valeur compétitives.

Nous reconnaissons le rôle que jouent les systèmes de santé robustes pour garantir la sécurité et le développement humain, tout en accroissant la souveraineté sanitaire grâce au renforcement de la capacité de l'Afrique à protéger la santé de ses populations et à la mobilisation des investissements durables dans des systèmes de santé résilients.

Nous nous engageons à mener les actions suivantes :

i. Progresser dans la mise en place de la couverture sanitaire universelle et de systèmes de santé résilients et tournés vers les personnes grâce au renforcement des soins de santé primaires, à un accès équitable aux soins et à la réduction des obstacles financiers.

ii. Améliorer la prévention et la surveillance des pandémies, la préparation aux pandémies, les capacités des laboratoires et les capacités en génomique et adopter une approche « Une seule santé ».

iii. Collaborer sur les liens entre le climat et la santé dans les enceintes internationales pertinentes et promouvoir l'initiative « *One Health & Beyond* » en faisant de la santé un moteur de la lutte contre les changements climatiques et de la résilience systémique et en intégrant l'approche « Une seule santé » dans les contributions déterminées au niveau national et dans les plans nationaux d'adaptation.

iv. Accélérer la production régionale de vaccins, de médicaments, de moyens de dépistage et de technologies médicales grâce à des partenariats stratégiques qui s'inscrivent dans des cadres parrainés par les Centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies, l'Agence africaine du médicament et la Zone de libre-échange continentale africaine.

v. Contribuer et participer au Mécanisme africain d'achats groupés, qui constitue un instrument stratégique de mobilisation du pouvoir d'achat collectif, élargir l'accès abordable et équitable aux produits de santé qui sauvent des vies et accroître les parts de marché durables pour les fabricants africains.

vi. Renforcer et harmoniser les cadres réglementaires pour garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des produits de santé sur tout le continent africain.

vii. Promouvoir un accès équitable aux technologies de pointe et soutenir l'innovation au sein des institutions africaines.

viii. Attirer des financements nationaux et internationaux coordonnés, correspondant aux besoins et aux priorités des pays, pour garantir des systèmes de santé résilients, des effets durables et, à terme, la souveraineté sanitaire.

ix. Investir dans le développement de la main d'œuvre, la formation et le développement professionnel afin de disposer d'une main d'œuvre compétente et réactive dans le domaine de la santé, tout en promouvant le recrutement éthique, la santé numérique dans le respect de la protection des données ainsi que des infrastructures de santé résilientes face aux changements climatiques.

x. Parvenir à la souveraineté sanitaire grâce à la production régionale, au transfert de technologies, à l'harmonisation réglementaire et aux chaînes d'approvisionnements résilientes.

xi. Promouvoir la recherche conjointe, l'innovation et une coopération équitable en matière de santé mondiale guidées par l'Union africaine, les Centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies et l'Organisation mondiale de la santé.

Nous affirmons qu'avoir accès à une énergie fiable, abordable et durable est essentiel au développement et à la mise en œuvre du programme de développement à long terme de l'Afrique grâce à une croissance solidaire et grâce à la création d'emplois et de richesse.

Nous nous engageons à mener les actions suivantes :

i. Promouvoir l'industrialisation verte grâce à des investissements dans les énergies renouvelables, les systèmes à faible émission de carbone, l'hydrogène vert et à faible émission de carbone et les grands projets en matière d'énergie propre comme l'hydroélectricité, la géothermie, la valorisation énergétique et l'énergie nucléaire.

ii. Collaborer afin de renforcer la sécurité et la souveraineté énergétiques, notamment en tirant parti du potentiel considérable de l'Afrique en matière d'énergies renouvelables et en soutenant le développement des chaînes de valeur locales au service de produits énergétiques propres.

iii. Élargir l'accès à l'énergie propre, notamment aux modes de cuisson propres, et mettre en place des marchés énergétiques interconnectés.

iv. Encourager l'électrification destinée à l'utilisation finale dans tous les secteurs pertinents afin de réaliser la transition verte.

v. Faciliter le transfert de technologies vertes dans des conditions justes et mutuellement bénéfiques, lever les obstacles à la production locale et soutenir le développement de la main d'œuvre au profit des emplois verts.

vi. Renforcer les réseaux électriques nationaux et l'interconnectivité régionale.

vii. Respecter la souveraineté nationale sur les ressources naturelles, notamment les minerais essentiels, et promouvoir la valorisation locale, la création de valeur ajoutée et la transformation durable concernant les minerais essentiels africains en appui à l'industrialisation, à la diversification économique et à la résilience des chaînes de valeur régionales.

viii. Renforcer les chaînes de valeur régionales grâce à l'intégration continentale et à la production « *made in Africa* », tout en développant un accès sûr, durable et fiable aux technologies et aux ressources stratégiques.

ix. Donner la priorité aux énergies renouvelables et à faible émission de carbone pour les usages productifs comme l'irrigation, l'entreposage frigorifique, l'agrotransformation et la production d'engrais afin de réduire les coûts et les émissions de carbone.

x. Tirer parti des partenariats diversifiés et des plateformes pilotées par les pays comme l'Initiative d'industrialisation verte de l'Afrique et le Partenariat accéléré pour les énergies renouvelables en Afrique pour coordonner les efforts et le financement à long terme.

xi. Promouvoir un financement juste et équitable du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques grâce à une plus grande présence de l'Afrique dans les processus internationaux de prise de décisions, de gouvernance, de définition de normes et d'édiction de règles.

xii. Soutenir l'accord de Paris et une approche stratégique fondée sur les sciences et travailler ensemble à la mise en œuvre des conclusions du premier bilan mondial pour progresser vers une transition énergétique juste, tout en tenant compte des principes et des objectifs communs énoncés dans la Stratégie et le Plan d'action de l'Union africaine en matière de changement climatique et de développement résilient (2022-2032).

Nous reconnaissons que l'économie bleue représente un secteur d'avenir stratégique pour la croissance, l'emploi et la durabilité.

Nous nous engageons à mener les actions suivantes :

i. Soutenir une économie bleue reposant sur la souveraineté maritime, la résilience face aux changements climatiques, la transformation économique et une prospérité inclusive, en reconnaissant que les océans jouent un rôle stratégique pour la sécurité alimentaire, la biodiversité, la sécurité des corridors commerciaux, la transition énergétique dans le secteur maritime et la stabilité climatique.

ii. Rappeler le partenariat historique entre l'Afrique et la France sur la sécurité, le commerce et le renforcement des capacités maritimes et nous attacher à en faire un cadre tourné vers l'avenir promouvant la réciprocité, le co-investissement et les valeurs partagées.

iii. Rappeler également la Stratégie africaine sur l'économie bleue, la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050, l'Agenda 2063, la Charte de Lomé et la Stratégie nationale de la France pour la mer et le littoral ; nous engager à mener une coopération maritime conduite par l'Afrique dans le respect de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et de l'accord se rapportant à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

iv. Affirmer que la coopération doit respecter la souveraineté nationale, le droit international et les droits souverains sur les ressources marines, et doit demeurer conduite par l'Afrique, tournée vers le développement et reposer sur une

gouvernance maritime civile, tout en ayant une valeur ajoutée économique, technologique et stratégique réciproque.

v. Sécuriser ensemble les biens maritimes communs en menant une action de sensibilisation accrue dans ce domaine et en luttant conjointement sur un plan non militaire contre la piraterie, les trafics, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, tout en préservant les routes maritimes, les infrastructures critiques et la stabilité du commerce ; encourager la ratification de l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ainsi que la ratification de l'accord de l'Organisation mondiale du Commerce sur les subventions à la pêche.

vi. Veiller à l'adoption rapide du cadre « net-zéro » de l'Organisation maritime internationale au moyen des procédures établies, à une transition juste en matière de transport maritime mondial qui permette de renforcer la compétitivité commerciale de l'Afrique, sa sécurité alimentaire, son industrialisation et sa participation aux chaînes de valeur maritimes mondiales, en conformité avec l'accord de Paris et les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, et avec des financements ciblés et des transferts de technologies.

vii. Accueillir favorablement les engagements à investir dans les économies maritime et côtière, les énergies renouvelables, les solutions maritimes à faible émission de carbone ainsi que la conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes du « carbone bleu », grâce au renforcement des cadres réglementaires, des partenariats de développement et de l'accès aux financements et aux technologies.

viii. Reconnaître les changements climatiques et l'augmentation du niveau de la mer ; appeler de manière urgente à des stratégies nationales à long terme reposant sur les sciences et les solutions fondées sur la nature ; saluer le « Défi contributions déterminées au niveau national bleues » ; appeler à une mobilisation pour permettre aux populations côtières de mettre en œuvre des réponses face à la crise climatique.

ix. Affirmer que la coopération doit promouvoir une transition juste et équitable pour les océans avec un accès abordable et prévisible aux financements et aux technologies, en reconnaissant la diversité des capacités et le contrôle national sur les données maritimes, les systèmes réglementaires et les infrastructures stratégiques.

x. Demander aux ministres concernés et aux autorités compétentes de définir des formes de coopération au titre de la présente déclaration, de leur donner la priorité et de les promouvoir, dans le respect des priorités et des cadres juridiques applicables sur le plan national.

xi. Mettre en place des coopérations structurées renforçant la souveraineté maritime, garantissant des corridors commerciaux résilients, accélérant la transition vers des économies sobres en carbone, préservant les écosystèmes du « carbone bleu » et faisant des océans une source durable de prospérité partagée pour les générations présentes et futures.

Nous reconnaissons que la transformation numérique et l'intelligence artificielle (IA) conduisent à repenser nos économies, nos services publics, nos systèmes de connaissances, notre sécurité, nos industries créatives et la compétitivité mondiale.

Nous reconnaissons également que la participation de l'Afrique à l'ère de l'IA requiert des investissements à tous les niveaux de la pile numérique et de l'IA, conformément à la Stratégie continentale sur l'intelligence artificielle de l'UA, au Cadre stratégique de l'UA en matière de données, au protocole relatif au commerce numérique de la Zone de libre-échange continentale africaine et au programme plus général de l'Afrique en matière de transformation numérique.

Nous nous engageons à mener les actions suivantes :

i. Promouvoir une transformation numérique inclusive et une IA responsable, sûre, sécurisée, digne de confiance et respectueuse des droits, guidés par les cadres africains et internationaux, en accordant une attention particulière aux droits de l'homme, à la protection des enfants et des mineurs, à la diversité culturelle, au plurilinguisme, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la durabilité environnementale et à la protection des groupes vulnérables.

ii. Comblent la fracture numérique, notamment en faveur des femmes, des jeunes, des populations rurales, des personnes en situation de handicap et des populations mal desservies.

iii. Mobiliser les investissements publics et privés au profit d'infrastructures numériques et d'IA résilientes, notamment la connectivité haut débit, les centres de données régionaux, les capacités de calcul et d'informatique en nuage, les énergies propres et les systèmes de données fiables.

iv. Renforcer la souveraineté numérique et l'autonomie stratégique en soutenant l'appropriation par l'Afrique des données et des systèmes d'IA, leur accueil, traitement et la création de valeur sur le continent africain, tout en promouvant l'interopérabilité, des normes ouvertes, des infrastructures libres et des transferts de technologie volontaires.

v. Soutenir des modèles linguistiques africains, des ensembles de données et des tests de performance locaux ainsi que des systèmes d'IA « poids ouverts ».

vi. Développer les compétences, la recherche collaborative et les écosystèmes d'innovation.

vii. Encourager les entreprises, les institutions, les investisseurs et les porteurs de projets innovants africains et français à développer le co-investissement, la coproduction et la cogestion.

viii. Promouvoir une gouvernance de l'IA éthique et favorable à l'innovation en nous appuyant sur le Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle tenu à Paris en 2025, le Pacte numérique mondial des Nations unies et les engagements « *Africa Forward* » qui ont suivi.

ix. Renforcer le commerce numérique, l'interopérabilité transfrontière et les flux de données fiables dans le cadre du Protocole sur le commerce numérique de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment le développement de jeunes entreprises innovantes et l'accès aux marchés des entreprises africaines s'appuyant sur l'IA et le numérique.

x. Promouvoir l'utilisation responsable des technologies numériques et de l'IA dans l'économie créative, tout en protégeant la propriété intellectuelle des industries créatives africaines, en soutenant les moyens de subsistance des créateurs, en renforçant la distribution numérique et en accroissant l'accès aux marchés des entreprises culturelles et créatives africaines.

xi. Renforcer la coopération internationale pour faire face aux risques frontaliers et socio-techniques découlant des technologies numériques et de l'IA, notamment la propagation de fausses informations, la désinformation, les manipulations en ligne, les violences générées par l'IA et les nuisances facilitées par les technologies numériques.

xii. Développer une troisième voie pour l'Afrique reposant sur le numérique et l'IA qui soit ancrée dans l'autonomie stratégique, la réduction de la dépendance vis-à-vis d'un pouvoir technologique concentré, des technologies transparentes et respectueuses des droits, des infrastructures durables et un partage de la capacité à façonner les règles mondiales à l'ère de l'IA.

Nous reconnaissons que l'architecture financière internationale doit évoluer pour prendre en compte les réalités mondiales actuelles et se conformer aux objectifs de développement durable (ODD).

Nous nous engageons à mener les actions suivantes :

i. Œuvrer de manière constructive à un rééquilibrage approprié des quote-parts du Fonds monétaire international (FMI) en faveur des pays les moins bien représentés, afin de mieux refléter le positionnement relatif des pays membres dans l'économie mondiale, ce qui devrait réduire les écarts de représentation, tout en

protégeant les quote-parts des pays les plus pauvres, notamment de l’Afrique ; appuyer les efforts des pays pour avoir accès à des financements concessionnels dans le cadre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et du Fonds pour la résilience et la durabilité du FMI.

ii. Garantir une représentation accrue de l’Afrique au sein du Conseil d’administration du FMI, notamment grâce au 25^e siège créé en novembre 2024 pour représenter l’Afrique subsaharienne.

iii. Veiller à ce que les flux financiers internationaux vers le continent africain s’inscrivent dans le cadre des priorités de l’Agenda 2063, des ODD et des engagements en faveur d’une industrialisation, d’infrastructures et d’une transition verte durables.

iv. Contribuer à mobiliser tous types de fonds (internationaux et nationaux, publics et privés) pour le financement du développement et œuvrer en faveur d’une utilisation efficace et ciblée des ressources concessionnelles, en veillant à ce qu’elles demeurent disponibles pour les pays qui en ont le plus besoin.

v. Garantir la disponibilité de financements concessionnels pour les pays en développement par le biais de l’Association internationale de développement.

vi. Continuer d’améliorer l’architecture de la dette mondiale, notamment en accélérant la mise en œuvre du Cadre commun entre le G20 et le Club de Paris, de manière prévisible, rapide, ordonnée et concertée.

vii. Mettre en œuvre le « Stimulus des ODD » afin de promouvoir des dettes à long terme à des taux d’intérêt moindres.

viii. Renforcer la mise en œuvre du programme d’action d’Addis-Abeba et des principaux résultats de la Conférence de Séville sur le financement du développement.

ix. Participer de manière constructive aux discussions internationales en cours afin de promouvoir un système fiscal international inclusif, permettant de lutter contre l’évasion fiscale, le transfert de bénéfices et les flux financiers illicites.

Nous reconnaissons que la jeunesse africaine représente un atout stratégique.

Nous nous engageons à mener les actions suivantes :

i. Développer l’enseignement, la formation et l’acquisition de compétences.

ii. Soutenir les écosystèmes d’innovation et l’entrepreneuriat.

iii. Promouvoir les échanges de connaissances et les partenariats institutionnels.

Nous affirmons que le capital humain est le fondement de toute transformation durable.

Nous réaffirmons que les infrastructures sont un moteur essentiel de la compétitivité et de la croissance.

Nous nous engageons à mener les actions suivantes :

- i. Investir dans le transport, l'énergie et les infrastructures numériques.
- ii. Appuyer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.
- iii. Renforcer les chaînes de valeur régionales et l'intégration des marchés régionaux.

Nous reconnaissons que la connectivité joue un rôle clé pour réaliser pleinement le potentiel du continent africain.

Nous reconnaissons que la réalisation de ces objectifs ambitieux nécessite des investissements importants et durables.

Nous nous engageons à mener les actions suivantes :

- i. Promouvoir les financements mixtes et les partenariats public-privé.
- ii. Soutenir les mécanismes de financement innovant et les instruments de partage des risques afin de mobiliser davantage de ressources privées à l'échelle locale et internationale.
- iii. Inscrire les investissements dans le cadre des priorités en matière de développement et de lutte contre les changements climatiques grâce à des projets à fort impact pouvant être financés et étendus afin de produire des résultats concrets et durables.
- iv. Appuyer les efforts déployés pour renforcer la mobilisation des ressources nationales et la gestion des finances publiques qui jouent un rôle clé pour assurer la stabilité macroéconomique et mettre en place des écosystèmes favorisant le développement économique.

Nous affirmons que l'avenir de l'Afrique repose sur l'accroissement de ses capacités de production, le développement de son industrialisation et une croissance fondée sur l'innovation.

Nous nous engageons à soutenir une transition, pour passer de modèles économiques reposant sur l'extraction des ressources naturelles à des systèmes orientés vers la création de valeur ajoutée, l'industrie manufacturière et la production durable.

Nous reconnaissons que l'Afrique est non seulement un marché d'avenir mais aussi un partenaire en matière de production, d'innovation et de conduite de l'économie mondiale.

Appel à l'action

Nous adoptons la présente déclaration qui constitue une feuille de route commune tournée vers l'action.

Nous appelons les États, le secteur privé, les partenaires du développement et la société civile à travailler de concert pour promouvoir cette vision.

Ensemble, nous bâtirons un avenir caractérisé par la croissance durable, la résilience et la prospérité partagée.

ANNEXE N° 3 :
APPRÉCIATION COMPLÉMENTAIRE PORTÉE À TITRE PERSONNEL
PAR M. VINCENT LEDOUX (EPR)

**Du « pré carré » au continent partenaire : dix ans de transformation
du regard français sur l’Afrique**

Le sommet *Africa Forward* de Nairobi des 11 et 12 mai 2026 n’aura pas seulement marqué un jalon diplomatique supplémentaire dans la longue histoire des relations entre la France et le continent africain. Il aura surtout permis de mesurer, avec une clarté rarement atteinte, l’ampleur du chemin parcouru depuis le discours fondateur prononcé par le président de la République à l’université de Ouagadougou, le 28 novembre 2017.

Ce chemin, il importe de le nommer avec précision : il s’agit du passage d’une logique d’assistance à une logique de partenariat ; d’une relation organisée autour de zones d’influence héritées de l’histoire coloniale à une approche assumant le continent africain dans sa diversité géographique, linguistique et stratégique ; d’une diplomatie centrée sur la gestion des crises et l’aide publique au développement à une politique ambitieuse de co-crédation de valeur, d’investissement partagé et de souveraineté économique africaine.

Ce changement de logiciel, engagé méthodiquement depuis près d’une décennie, constitue l’un des apports majeurs de la politique africaine conduite sous la présidence d’Emmanuel Macron. Le sommet de Nairobi en a offert la démonstration la plus convaincante à ce jour.

**I. LA RUPTURE AVEC LE « PRÉ CARRÉ » : UNE AFRIQUE ENFIN
CONSIDÉRÉE DANS SA TOTALITÉ**

Le premier enseignement du sommet *Africa Forward* tient dans un choix qui peut paraître symbolique, mais qui est en réalité profondément stratégique : celui d’organiser ce rendez-vous majeur à Nairobi, capitale d’un pays anglophone, sans passé colonial partagé avec la France.

Ce choix traduit une rupture explicite avec la conception qui a longtemps structuré la politique africaine de la France : celle d’un « pré carré » – ensemble de pays francophones d’Afrique subsaharienne considérés comme relevant naturellement de la sphère d’influence française. Cette conception, jamais totalement assumée mais largement pratiquée, a durablement limité la portée et l’ambition de notre diplomatie continentale.

En choisissant Nairobi, la France affirme une lecture radicalement différente : l’Afrique n’est pas un ensemble de zones d’influence héritées de la géographie coloniale. C’est un continent à part entière, fort de cinquante-quatre États souverains, d’une démographie dynamique, d’une diversité linguistique et culturelle considérable, et d’un potentiel économique qui en fait l’un des principaux espaces de croissance mondiale du XXI^e siècle. Ce continent ne saurait être appréhendé à travers le seul prisme de la francophonie, aussi précieux que soit ce lien.

La présence de plus de trente chefs d’État à Nairobi – représentant l’ensemble des sous-régions du continent, qu’elles soient francophones, anglophones ou lusophones – illustre que cette ouverture est non seulement possible, mais fructueuse. Elle montre que la France dispose, au-delà de la communauté de langue, d’atouts réels : la qualité de ses entreprises, l’excellence de ses formations, la solidité de son modèle de coopération scientifique et universitaire, et la crédibilité de son attachement à l’État de droit et au multilatéralisme.

Il convient cependant de ne pas sous-estimer les tensions persistantes. La dégradation des relations avec plusieurs pays de l’Afrique francophone, en particulier au Sahel, constitue un défi réel que le sommet n’a pas pleinement adressé. L’élargissement géographique de notre politique africaine ne saurait se faire au détriment des liens humains, historiques et culturels qui nous unissent à nos partenaires historiques. Il doit au contraire les compléter et les enrichir.

II. DE L’AIDE AU DÉVELOPPEMENT AU PARTENARIAT ÉCONOMIQUE : UN CHANGEMENT DE LOGICIEL ASSUMÉ

L’aide publique au développement conserve, naturellement, toute sa légitimité et toute sa nécessité. Dans les domaines de la santé, de l’éducation, de la stabilisation institutionnelle et de l’accompagnement des populations les plus vulnérables, elle demeure un instrument irremplaçable. La France y contribue de manière significative, notamment à travers l’Agence française de développement et sa participation aux grandes institutions multilatérales – Banque mondiale, dont elle est cinquième actionnaire, et Banque africaine de développement. Ces instruments restent indispensables et doivent être préservés.

Mais l’aide publique au développement ne peut plus constituer l’horizon unique, ni même principal, de la relation entre l’Europe et l’Afrique. Le sommet de Nairobi a apporté une démonstration concrète : les 23 milliards d’euros d’investissements annoncés à l’issue du forum d’affaires – dont 14 milliards d’euros d’investissements français en Afrique – représentent une mobilisation d’une nature et d’une ampleur qualitativement différentes de ce que les logiques traditionnelles de coopération permettaient d’envisager.

Cette mobilisation repose sur une logique nouvelle : celle de la co-crédation de valeur. Transformer les ressources naturelles sur place plut6t que de les exporter brutes. Former les comp6tences localement plut6t que de les importer. Produire et innover sur le continent plut6t que d'externaliser ces fonctions vers les 6conomies d6velopp6es. Cette logique est au c6ur des engagements pris 6 Nairobi dans les domaines de la transition 6nerg6tique, du num6rique, de l'intelligence artificielle, de l'industrialisation et de l'agriculture.

Elle r6pond 6 une r6alit6 6conomique que nos interlocuteurs africains ont rappel6e avec une franchise bienvenue : le d6veloppement durable du continent africain ne passera pas par une assistance ext6rieure plus g6n6reuse, mais par la capacit6 du continent 6 se doter de cha4nes de valeur int6gr6es, 6 transformer lui-m6me ses mati6res premi6res, 6 faire 6merger ses propres champions 6conomiques et 6 mobiliser l'6pargne de ses propres ressortissants – aujourd'hui, selon les chiffres rappelés par le pr6sident de la Banque africaine de d6veloppement, seulement 400 milliards de dollars sur 4 000 milliards disponibles sont effectivement investis sur le continent africain.

III. LA JEUNESSE ET LA FRANCOPHONIE : DEUX LEVIERS STRAT6GIQUES POUR L'AVENIR

La jeunesse africaine constitue le principal enjeu d6mographique et 6conomique du si6cle. La population du continent repr6sente aujourd'hui environ 12 % de la population mondiale ; elle devrait atteindre 25 % dans les prochaines d6cennies, puis pr6s de 40 % 6 la fin du si6cle. Cette r6alit6 est souvent pr6sent6e comme un d6fi, voire une menace. Elle est d'abord une chance – pour l'Afrique, pour l'Europe, et pour le monde.

Les jeunes Africains rencontr6s 6 l'occasion de ce d6placement ne demandent pas l'assistance. Ils demandent des perspectives, des formations, des financements, des partenariats. Ils veulent entreprendre, innover, produire. Notre responsabilit6 est de leur en donner les moyens – non par charit6, mais parce que l'Europe, qui vieillit, a besoin de la vitalit6 africaine autant que l'Afrique a besoin des capitaux et des savoir-faire europ6ens. Cette compl6mentarit6 doit se traduire en politiques concr6tes : mobilit6 6tudiante, partenariats universitaires, soutien 6 l'entrepreneuriat, investissement dans les comp6tences num6riques et industrielles.

La francophonie, quant 6 elle, constitue un levier strat6gique dont la valeur ne doit pas 6tre sous-estim6e. Si le choix de Nairobi t6moigne d'une volont6 d'6largissement g6ographique bienvenue, la langue fran6aise reste, dans de nombreux pays africains, un outil de coop6ration, d'6change 6conomique et de construction institutionnelle d'une efficacit6 rare. Les travaux r6cents de la commission des affaires 6trang6res sur les partenariats 6conomiques avec la R6publique d6mocratique du Congo l'ont illustr6 avec force : la communaut6 de langue cr6e des conditions de confiance et de fluidit6 qui facilitent concr6tement les investissements, les transferts de comp6tences et les coop6rations institutionnelles.

La politique africaine de la France doit ainsi articuler deux ambitions complémentaires : approfondir les partenariats avec les pays francophones, en tirant pleinement parti de l'avantage comparatif que représente la langue commune ; et simultanément, s'ouvrir résolument à l'ensemble du continent, en construisant avec les pays anglophones et lusophones des relations fondées sur des intérêts économiques et stratégiques partagés. Ces deux orientations ne s'opposent pas ; elles se renforcent mutuellement.

IV. CULTURE, SPORT ET RESTITUTIONS : LES VECTEURS D'UNE RELATION RÉNOVÉE EN PROFONDEUR

Le sommet de Nairobi a consacré une place considérable aux dimensions culturelle et sportive du partenariat franco-africain. Cette attention n'est pas accessoire. Elle reflète une conviction politique profonde, portée depuis Ouagadougou : les relations entre la France et l'Afrique ne se jouent pas uniquement dans les salles de négociation économique ou dans les enceintes diplomatiques. Elles se construisent aussi, et peut-être d'abord, dans les universités, les musées, les stades et les salles de spectacle. C'est là que se forge, dans la durée, la qualité d'une relation entre les peuples.

A. LA CULTURE COMME ESPACE DE RÉCONCILIATION ET DE CO-CRÉATION

La question des restitutions d'œuvres culturelles africaines conservées dans les collections publiques françaises a constitué l'un des marqueurs les plus visibles de la politique africaine conduite depuis 2017. Le bilan présenté à Nairobi est concret : la restitution des vingt-six biens composant le trésor du Béhanzin au Bénin, de l'épée attribuée à l'empereur El Hadj Omar Tall au Sénégal, et, le 13 mars 2026, du tambour parleur – le « Djidji Ayôkwé » – à la Côte d'Ivoire. Ces restitutions ne sont pas de simples gestes symboliques. Elles s'inscrivent dans un cadre législatif désormais structuré, avec l'adoption de deux lois-cadres successives facilitant le traitement des demandes de restitution – la dernière, relative aux biens culturels ayant fait l'objet d'une appropriation illicite, promulguée le 9 mai 2026, à la veille même du sommet.

La France est l'un des rares pays européens à s'être doté d'un cadre législatif aussi abouti en matière de restitutions. Ce faisant, elle ne cède pas à une injonction mémorielle : elle accomplit un acte de réconciliation historique qui crée les conditions d'une relation plus sereine et plus équilibrée. Elle ouvre aussi des perspectives nouvelles en matière de coopération muséographique – comme l'illustre le partenariat noué avec le Bénin autour du futur musée de l'épopée des amazones et des rois du Danhomè – permettant de transformer ce moment de restitution en projet de co-construction culturelle durable.

La culture a également occupé une place significative dans les annonces du sommet, avec l'attribution d'un lieu permanent pour la Maison des mondes africains (MansA) et des investissements dans la production cinématographique africaine. Ces engagements prolongent une vision cohérente : faire de la culture non plus un simple vecteur d'influence, mais un espace de création partagée, où les industries culturelles africaines trouvent les conditions de leur développement propre.

B. LE SPORT ET LA JEUNESSE : UNE DIPLOMATIE D'AVENIR

Le sommet *Africa Forward* a consacré une séquence particulièrement forte aux questions sportives, en présence des présidents du Kenya, du Sénégal et de l'Ouganda aux côtés du président de la République française. Cette séquence n'était pas protocolaire. Elle a mis en lumière une réalité que notre diplomatie doit pleinement intégrer : le sport est, pour la jeunesse africaine, un vecteur d'émancipation, de cohésion sociale et de rayonnement international d'une puissance considérable.

L'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse au Sénégal en octobre 2026 constitue un événement d'une portée symbolique et pratique majeure. C'est la première fois que les Jeux olympiques de la jeunesse se tiendront sur le continent africain. Cet événement est le fruit d'un travail de longue haleine que la France a soutenu, et il s'inscrit dans la continuité directe de l'expérience des Jeux olympiques de Paris 2024. Il témoigne de la capacité du continent à accueillir des événements sportifs de dimension mondiale, à mobiliser des investissements en infrastructures et à projeter une image de dynamisme et de modernité. Des partenariats ont été conclus dans ce cadre avec l'Agence française de développement, notamment pour la construction d'infrastructures sportives – legs durables pour les populations locales et les générations futures.

La France a tout intérêt à amplifier cette diplomatie sportive. Elle dispose, avec les Jeux de Paris, d'une expérience et d'une expertise que le continent africain peut utilement mobiliser. Elle dispose également, à travers ses clubs, ses fédérations et ses athlètes, d'un réseau de liens humains avec l'Afrique d'une richesse exceptionnelle. Ce capital doit être davantage mobilisé au service d'une relation plus vivante, plus populaire et plus profonde entre nos sociétés.

V. LE FORUM DES AFFAIRES ET LES DIASPORAS : LES DEUX PILIERS D'UN PARTENARIAT ÉCONOMIQUE VIVANT

A. LE FORUM DES AFFAIRES : LA « TEAM FRANCE » À L'OFFENSIVE

Le sommet *Africa Forward* n'a pas été qu'un rendez-vous diplomatique entre chefs d'État. Il a été, de manière tout aussi substantielle, un forum économique d'envergure mondiale, réunissant près de 6 000 participants issus de quarante pays autour d'une conviction partagée : le développement du continent africain passera d'abord par l'investissement privé, l'entrepreneuriat et la création de valeur sur place.

La mobilisation des acteurs économiques français a été, à cet égard, particulièrement significative. Les grandes entreprises françaises – TotalEnergies, EDF, CMA CGM, Orange, Canal+, Castel, entre autres – ont annoncé des engagements concrets et chiffrés, couvrant des secteurs aussi stratégiques que la transition énergétique, le numérique et l’intelligence artificielle, l’économie bleue, l’agriculture et la santé. Le montant total des investissements français annoncés – 14 milliards d’euros sur les 23 milliards engagés au total – constitue un signal fort adressé à l’ensemble du continent : la France est présente, elle investit, elle croit dans l’avenir économique de l’Afrique.

Mais au-delà des grands groupes, c’est la présence des PME et des entreprises de taille intermédiaire qui a retenu l’attention de la délégation parlementaire. Ces entreprises, souvent moins visibles que les fleurons du CAC 40, représentent pourtant la réalité quotidienne de la présence économique française en Afrique. Elles interviennent dans des secteurs de niche où la France se distingue par son expertise – industrie navale, infrastructures flottantes, numérisation de collections culturelles, éclairage public, innovation environnementale. Elles constituent le tissu vivant d’une relation économique bilatérale qui dépasse largement les logiques d’influence ou de rente.

La table ronde organisée par Bpifrance en marge du sommet a permis d’entendre leur témoignage avec une franchise bienvenue. Le climat des affaires s’est amélioré dans de nombreux pays africains. Les opportunités sont réelles et nombreuses. Mais l’accompagnement public demeure insuffisant. Les moyens de Bpifrance et de Business France sont en diminution, alors même que la concurrence des opérateurs italiens, turcs ou chinois s’intensifie. L’Italie investit plus de trois fois davantage que la France dans le soutien à l’export de ses entreprises vers l’Afrique. Cette asymétrie n’est pas acceptable si la France entend tenir le rang qu’elle s’est assigné.

Il y a là un chantier parlementaire et budgétaire concret. Les parlementaires qui exercent leur mission de contrôle sur les crédits de la mission « Économie » comme sur ceux de l’aide publique au développement doivent veiller à ce que les opérateurs de la « Team France Export » disposent des moyens correspondant aux ambitions affichées. Un sommet qui génère 14 milliards d’euros d’engagements privés mérite que l’on consacre les quelques dizaines de millions supplémentaires qui permettraient d’accompagner nos PME dans la durée.

B. LES DIASPORAS : UN PONT VIVANT ENTRE DEUX CONTINENTS

Parmi les ressources les plus précieuses que la France peut mobiliser dans sa relation avec l’Afrique figure une réalité humaine trop longtemps sous-estimée dans notre diplomatie économique : les diasporas africaines présentes en France et plus largement en Europe.

Ces diasporas ne sont pas simplement des communautés d'origine étrangère installées sur le territoire français. Elles sont des ponts vivants entre deux continents – des acteurs économiques, culturels et humains d'une puissance considérable. Leurs transferts financiers vers leurs pays d'origine représentent, dans de nombreux pays africains, des flux supérieurs à ceux de l'aide publique au développement. Leurs réseaux professionnels, leurs compétences, leur connaissance intime des marchés locaux et des réalités institutionnelles africaines constituent un capital d'intermédiation que ni les grandes entreprises, ni les opérateurs publics ne peuvent reproduire à eux seuls.

Le président de la République a réaffirmé à Nairobi cette conviction portée depuis Ouagadougou : les diasporas africaines en France sont une chance, non un problème. Cette formulation représente un changement de regard profond. Elle invite à concevoir les communautés issues de l'immigration africaine non plus à travers le seul prisme sécuritaire ou social, mais comme des acteurs à part entière du partenariat franco-africain – des entrepreneurs, des investisseurs, des passeurs de culture et des vecteurs d'influence positive dans les deux sens.

Les politiques publiques doivent tirer toutes les conséquences de cette reconnaissance. Faciliter l'investissement des diasporas dans leurs pays d'origine, reconnaître leur rôle dans les dispositifs de coopération économique, associer davantage leurs représentants aux instances de dialogue franco-africain, soutenir leurs initiatives entrepreneuriales transnationales : voilà des leviers concrets que notre diplomatie économique n'exploite pas encore à la hauteur de leur potentiel.

VI. PERSPECTIVES : LES CONDITIONS D'UNE TRANSFORMATION DURABLE

Le sommet *Africa Forward* a ouvert des perspectives ambitieuses. La conversion de ces ambitions en réalités durables supposera de réunir plusieurs conditions.

La première est celle de la continuité et du suivi. Les sommets franco-africains ont, par le passé, souffert d'un déficit chronique de mise en œuvre des engagements pris. Les 23 milliards d'euros d'investissements annoncés à Nairobi, la création de l'Africa-France Impact Coalition, les engagements sur la réforme du Conseil de sécurité ou le soutien à l'Union africaine ne prendront leur plein sens que s'ils font l'objet d'un suivi rigoureux, associant parlementaires, opérateurs économiques et société civile.

La deuxième condition est celle de l'ancrage européen. La France ne peut pas, à elle seule, être à la hauteur des enjeux que représente le partenariat avec l'Afrique. L'absence d'autres pays européens à Nairobi – et notamment du chancelier allemand Friedrich Merz, pourtant invité – constitue une limite réelle que notre diplomatie devra surmonter. L'Europe et l'Afrique partagent des vulnérabilités communes face aux puissances qui cherchent à capter leur souveraineté. C'est ensemble, et non en ordre dispersé, qu'elles seront le mieux à même de défendre leur autonomie stratégique.

La troisième condition est celle de la cohérence. L'ouverture à l'Afrique anglophone ne saurait se construire au détriment des liens avec l'Afrique francophone. La priorité donnée aux investissements privés ne doit pas conduire à l'abandon des engagements sur les enjeux globaux – gouvernance, droits de l'homme, aide au développement, multilatéralisme – qui fondent la crédibilité et la singularité de l'approche française.

Le changement de logiciel engagé depuis Ouagadougou est réel, profond et largement irréversible. Il appartient désormais à la représentation nationale d'en assurer le prolongement, le contrôle et l'amplification. C'est à cette tâche que la commission des affaires étrangères entend pleinement contribuer.